

TABLEAU DE BORD

L'Observatoire des personnes en situation de handicap en Auvergne-Rhône-Alpes

Édition 2025

PRITH PLAN RÉGIONAL D'INSERTION
DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Projet financé par



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



et réalisé par



Via Compétences
CARIF OREF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
État - Région - Partenaires Sociaux

Introduction

Le 15 juin 2023, le Plan Régional en faveur de l'Insertion des Travailleurs Handicapés en Auvergne-Rhône-Alpes était signé pour la période 2023 - 2027.

Ce plan ambitieux, organisé autour de quatre axes stratégiques, est associé à un suivi statistique visant à collecter et diffuser des informations afin d'éclairer l'action des partenaires, « Connaître pour mieux agir ».

L'AGEFIPH et la DREETS ont confié à Via Compétences, CARIF-OREF d'Auvergne-Rhône-Alpes, la mission de construire un Observatoire régional du public en situation de handicap.

Son but est de **rassembler et mettre à la disposition des acteurs du handicap des données chiffrées, claires et fiables.**

L'Observatoire est construit autour du parcours des personnes en situation de handicap, de leur entrée dans la vie active jusqu'aux enjeux de maintien dans l'emploi. Cette synthèse annuelle est le fruit d'un **travail de construction et de collecte de données éparses, rassemblées auprès de nombreux partenaires** (DREETS, Agefiph, France Travail, Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes, Presanse, le réseau Cheops...) que nous remercions vivement pour leur appui.

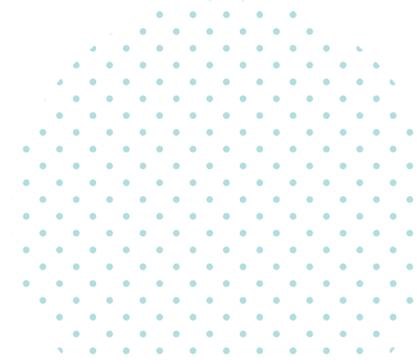
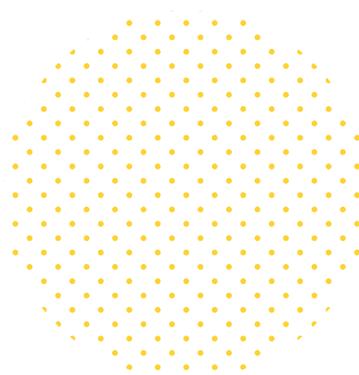
Cette synthèse, qui est amenée à **évoluer au fil du temps**, complète l'outil permanent de mise à disposition de données Datascope ; www.datascope.via-competences.fr ; où sont régulièrement incrémentés les derniers chiffres disponibles.

Vous trouverez dans ce tableau de bord annuel un **panorama complet du handicap en Auvergne-Rhône-Alpes**, de la démographie générale, jusqu'au maintien dans l'emploi, en passant par la préparation à l'emploi et le marché du travail, agrémenté de commentaires et d'analyses.

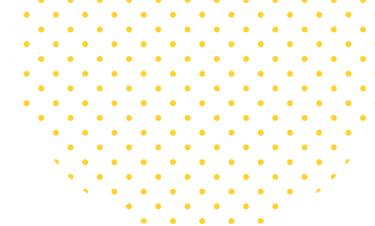
Nous vous en souhaitons bonne lecture !



L'Observatoire est construit autour du parcours des personnes en situation de handicap, de leur entrée dans la vie active jusqu'aux enjeux de maintien dans l'emploi.



Sommaire



#1 Population en situation de handicap

- A. Population générale.....p. 5–6
- B. Reconnaissances de la MDPH.....p. 7–9
- C. Autres reconnaissances.....p. 10–11

#2 Préparation à l’emploi

- A. Formation initiale en milieu ordinaire p. 13–15
- B. Formation initiale en établissements
spécialisés p. 16
- C. Apprentissage p. 18–19
- D. Contrats de professionnalisation..... p. 20–21

#3 Emploi

- A. Emploi privép. 23–25
- B. Emploi public p. 26–27
- C. Emploi dans les SIAE.....p. 28
- D. Emploi dans les Entreprises Adaptées.....p. 29
- E. Emploi dans les ESAT p. 30

#4 Marché du travail

- A. Demande d’emploi p. 32–35
- B. Formation des demandeurs d’emploi p. 36–37
- C. Insertion des demandeurs d’emploi p. 38–39

#5 Maintien dans l’emploi

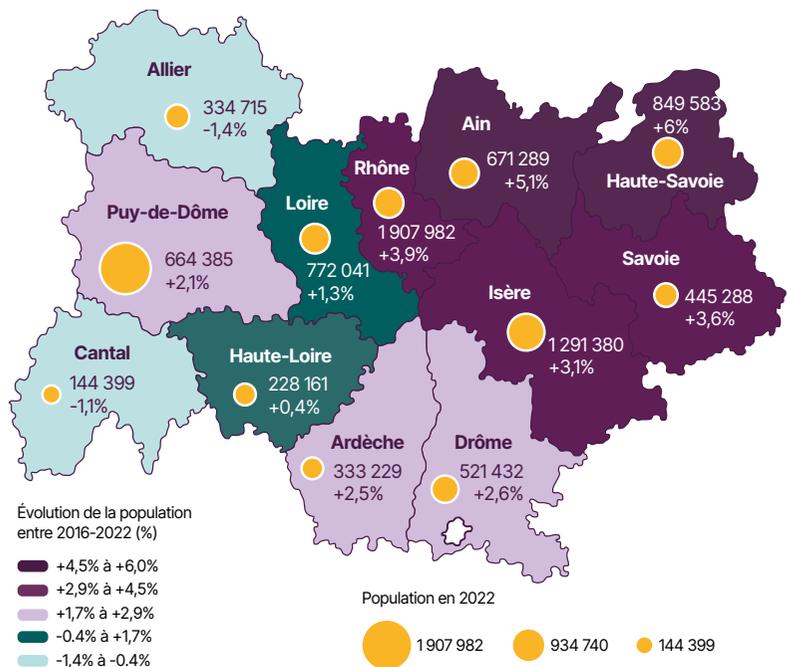
- A. Critères de risques et populations liées p. 41
- B. Signalements et prises en chargep. 42–45
- C. Activités de maintien dans l’emploi.....p. 46–48
- D. Licenciements pour inaptitude..... p. 49–51

Glossaire p.52

#1 Population en situation de handicap

#1 A. Population générale

Population résidente en 2022 et évolution



Source : Insee recensement au lieu de résidence 2016 et 2022



- ➔ En 2022, **Auvergne-Rhône-Alpes** est la **2^e région française** en termes de population avec plus de 8 millions d'habitants, soit 12% du total national.
- ➔ Avec une **population en hausse de 0,5% par an en moyenne entre 2016 et 2022**, elle se situe au-dessus de la moyenne nationale (+0,4% en France métropolitaine).
- ➔ **Le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie** rassemblent à eux trois **la moitié de la population régionale**.
- ➔ La situation est très contrastée en termes d'évolution au niveau départemental : **l'Ain, le Rhône**

et les 2 Savoies enregistrent une **évolution plus favorable** que la moyenne régionale tandis que, à l'inverse, **l'Allier et le Cantal** voient **leur population se contracter** entre 2016 et 2022 et la Haute-Loire sa population stagner.

- ➔ **Les 50 ans et plus représentent 40% de la population** (idem en France métropolitaine). Les seniors sont sur-représentés dans 4 départements : l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et l'Ardèche.

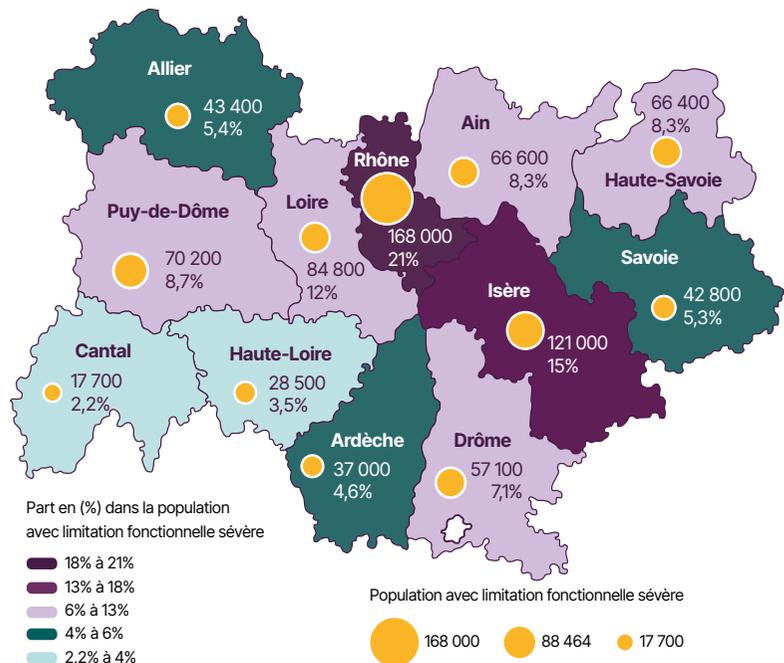
Répartition par âge de la population en 2022

	Moins de 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et plus
Ain	30%	32%	37%
Allier	25%	27%	49%
Ardèche	26%	28%	46%
Cantal	23%	27%	51%
Drôme	28%	30%	42%
Isère	31%	31%	37%
Loire	30%	29%	41%
Haute-Loire	26%	28%	45%
Puy-de-Dôme	29%	30%	41%
Rhône	33%	33%	34%
Savoie	28%	31%	41%
Haute-Savoie	29%	35%	36%
Auvergne-Rhône-Alpes	30%	31%	39%
France métropolitaine	31%	29%	40%

Source : Insee - Recensements de la population au lieu de résidence, année 2022

#1 A. Population générale présentant des limitations fonctionnelles

Personnes avec une limitation fonctionnelle sévère en 2021



Source : DREES - Enquête Vie Quotidienne et Santé 2021

- Plusieurs approches peuvent être utilisées pour **dénombrer les personnes handicapées** : la **perception** de la personne, le fait d'être **fortement restreint** pour des raisons de santé dans les activités de la vie quotidienne, ou bien encore être **sévèrement limité**, que ce soit sur d'un point de vue sensoriel, physique ou cognitif.
- Selon les cas, les ordres de grandeur diffèrent en région : de **784 900 personnes** se considérant comme handicapées à près de **914 000** ayant une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction d'activité.
- Parmi les **803 700 personnes ayant une limitation fonctionnelle sévère**, on compte **une majorité de femmes et de 60 ans et plus**. **55%** d'entre elles résident dans quatre départements : **le Rhône, l'Isère, la Haute-Savoie et la Loire**.
- Les personnes souffrant d'une **limitation physique** sont les **plus nombreuses** au sein de cette population (**60%**).



Source : DREES - Enquête Vie Quotidienne et Santé 2021

*âgées de plus de 5 ans

**GALI = avoir des restrictions importantes dans les activités que les autres font habituellement depuis au moins 6 mois.

#1 B. Reconnaissances de la MDPH* : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) —

Nombre de droits RQTH ouverts et attribués en 2023 et évolutions —

	Nombre total de droits RQTH attribués	Évolution 2015-2023	Nombre de personnes ayant au moins un droit RQTH ouvert auprès de la MDPH	Évolution 2015-2023
Ain	6 655	+ 30%	25 169	+ 58%
Allier	3 596	+ 10%	14 720	+ 37%
Ardèche	3 224	+ 15%	15 112	+ 47%
Cantal	1 419	+ 40%	5 486	+ 48%
Drôme	7 855	+ 93%	24 797	+ 44%
Isère	8 627	- 6%	50 195	+ 49%
Loire	8 612	+ 27%	28 283	+ 14%
Haute-Loire	3 008	+ 80%	12 537	+ 42%
Puy-de-Dôme	7 517	+ 55%	27 896	+ 57%
Rhône	20 092	+ 47%	74 661	+ 69%
Savoie	3 602	+ 0%	15 979	+ 40%
Haute-Savoie	6 039	+ 28%	25 004	+ 39%
Auvergne-Rhône-Alpes	80 246	+ 32%	319 839	+ 48%
France entière	717 581	+ 30%	2 904 606	+ 43%

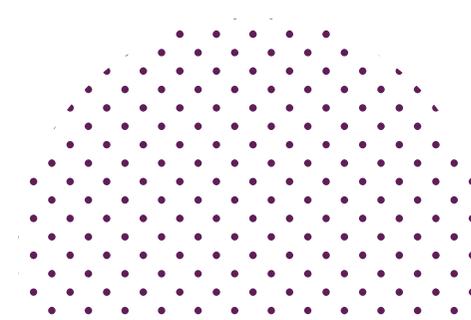
Source : CNSA - Portraits de Territoires 2015-2023.

- ➔ En 2023, près de **319 900 personnes** ont au moins un **droit RQTH ouvert** auprès d'une MDPH* en Auvergne-Rhône-Alpes, environ 2 905 000 au niveau national.
- ➔ Ce nombre a **augmenté de 48%** entre 2015 et 2023 (+43% au niveau national).
- ➔ Plus de **80 200 droits RQTH** ont été **attribués** en 2023 par une MDPH en Auvergne-Rhône-Alpes (soit 11% du total national).
- ➔ Le **nombre de droits RQTH attribués a augmenté de 32%** entre 2015 et 2023 (+30% au niveau national). La progression est plus soutenue dans les départements de la **Drôme** et de la **Haute-Loire** (+93% et +80%). *A contrario*, ce nombre est stable ou en recul dans la **Savoie** et l'**Isère** (+0% et -6%).

* Un glossaire est disponible en fin de document.



La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) aux personnes handicapées. Elle peut donner accès à des mesures favorisant l'insertion professionnelle ou le maintien dans l'emploi.



#1 B. Reconnaissances de la MDPH : l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Nombre d'allocataires de l'AAH en 2024 et évolution

	Nombre d'adultes	Évolution 2018-2024	Nombre d'allocataires de l'AAH pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans
Ain	7 923	+ 13,7%	21
Allier	8 350	- 2,2%	50
Ardèche	7 509	+ 22,4%	43
Cantal	3 319	+ 17,9%	45
Drôme	10 602	+ 27,0%	38
Isère	22 305	+ 28,0%	31
Loire	15 640	+ 6,8%	38
Haute-Loire	6 065	+ 14,4%	51
Puy-de-Dôme	12 456	+ 19,8%	34
Rhône	34 690	+ 15,8%	31
Savoie	7 298	+ 14,8%	29
Haute-Savoie	9 781	+ 27,8%	19
Auvergne-Rhône-Alpes	145 938	+ 17,2%	32
France entière	1 350 480	+ 16,6%	37

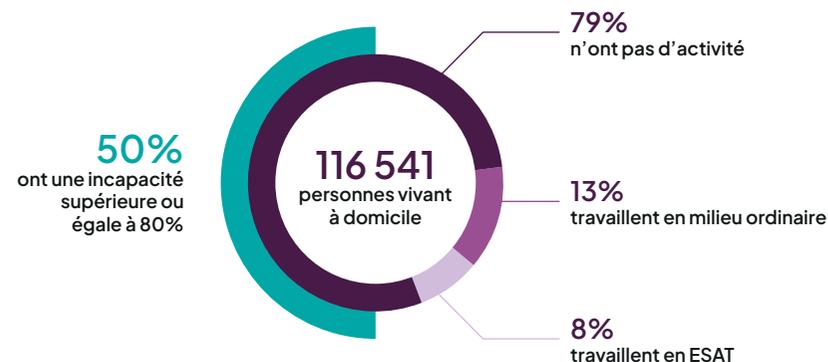
Source : MSA- CNAF - INSEE - 2018-2024



L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, créée par la loi du 30 juin 1975, est une aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources aux personnes âgées de 20 ans ou plus (16 ans si le bénéficiaire n'est plus à la charge d'un foyer allocataire des prestations familiales), en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique ou invalidante.

- En 2024, près de **146 000 adultes bénéficient d'une AAH** en Auvergne-Rhône-Alpes (soit 11% du total national).
- Ce **nombre d'allocataires a augmenté de 17%** entre 2018 et 2024 (+17% au niveau national).
- **L'Allier** et la **Haute-Loire** se caractérisent par un ratio nombre d'allocataires AAH pour 1 000 habitants **très supérieur** à celui de la région (respectivement 50‰ et 51‰ contre 32‰), à l'inverse de **l'Ain** et de la **Haute-Savoie** (21‰ et 19‰).
- En 2022, 86% des allocataires vivent à **domicile** et 79% n'ont **pas d'activité**.

 **53%**
d'hommes parmi les bénéficiaires de l'AAH



Source : MSA- CNAF 2022

#1 B. Reconnaissances de la MDPH : l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Nombre d'allocataires de l'AEEH en 2024 et évolution

	Nombre d'enfants	Évolution 2018-2024	Nombre d'allocataires de l'AEEH pour 1 000 habitants de moins de 20 ans
Ain	4 753	+ 69%	28
Allier	1 631	+ 30%	25
Ardèche	1 374	+ 17%	19
Cantal	1 305	+ 72%	49
Drôme	2 621	+ 30%	22
Isère	9 493	+ 77%	29
Loire	7 965	+ 91%	43
Haute-Loire	2 171	+ 66%	45
Puy-de-Dôme	4 382	+ 62%	30
Rhône	13 131	+ 56%	28
Savoie	1 958	+ 79%	19
Haute-Savoie	4 624	+ 53%	22
Auvergne-Rhône-Alpes	55 408	+ 63%	29
France entière	486 084	+ 53%	32

Source : MSA- CNAF - INSEE - 2018-2024

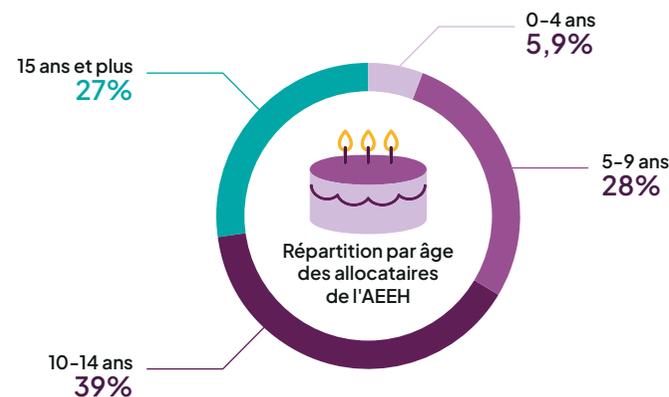


L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap pour les enfants de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents.

Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations.

- En 2024, plus de **55 400 enfants** bénéficient d'une AEEH en Auvergne-Rhône-Alpes (soit 11% du total national).
- Ce **nombre d'allocataires a augmenté de 63%** entre 2018 et 2024 (+53% au niveau national).
- Le **Cantal** et la **Haute-Loire** se caractérisent par un ratio nombre d'allocataires AEEH pour 1 000 habitants de moins de 20 ans **très supérieur** à celui de la région (respectivement 49‰ et 45‰ contre 29‰) à l'inverse de l'**Ardèche** et de la **Savoie** (19‰).

Répartition par âge des allocataires de l'AEEH en 2022



Source : MSA- CNAF 2022.

#1 C. Autres reconnaissances : la pension d'invalidité

Nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité du régime général en 2024 et évolution

	Nombre de pensions d'invalidité	Évolution 2018-2024	Nombre de pensions d'invalidité pour 1 000 assurés de 16 ans et plus
Ain	5 834	+ 3%	11
Allier	4 597	- 3%	18
Ardèche	4 936	+ 19%	19
Cantal	2 295	+ 22%	23
Drôme	6 413	+ 21%	16
Isère	18 450	+ 8%	18
Loire	10 806	+ 15%	18
Haute-Loire	3 892	+ 3%	22
Puy-de-Dôme	8 220	+ 6%	16
Rhône	21 243	+ 9%	13
Savoie	5 201	+ 15%	14
Haute-Savoie	7 448	+ 15%	10
Auvergne-Rhône-Alpes	99 335	+ 10%	15
France entière	718 868	+ 10%	13

Source : l'Assurance Maladie - 2018-2024 MSA - CNAF - INSEE - 2018-2024

- En 2024, plus de **99 300 personnes bénéficient d'une pension d'invalidité** du régime général en Auvergne-Rhône-Alpes (soit 14% du total national).
- Ce nombre de bénéficiaires **a augmenté de 10%** entre 2018 et 2024 (+10% au niveau national).
- Le **Cantal** et la **Haute-Loire** se caractérisent par un ratio nombre de pensions d'invalidité pour 1 000 assurés de 16 ans ou plus **très supérieur** à celui de la région (respectivement 23‰ et 22‰ contre 15‰) à l'inverse de **l'Ain** et de la **Haute-Savoie** (11‰ et 10‰).
- Parmi les bénéficiaires, **31% sont en capacité de travailler** (30% au national).



La **pension d'invalidité** est accordée par l'Assurance Maladie (régime général) ou la MSA si la capacité de travail et de gain est réduite d'au moins 2/3 (66%) à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle.

Il existe **3 catégories d'invalidité** pour les salariés. En catégorie 1, le salarié est en capacité de travailler, en catégorie 2 dans l'incapacité, et en catégorie 3 dans l'incapacité de travailler et dans l'obligation d'être assisté dans les actes ordinaires de la vie.

En France en 2021



55%
de femmes



53 ans
en moyenne

Source : DREES, EACR 2021

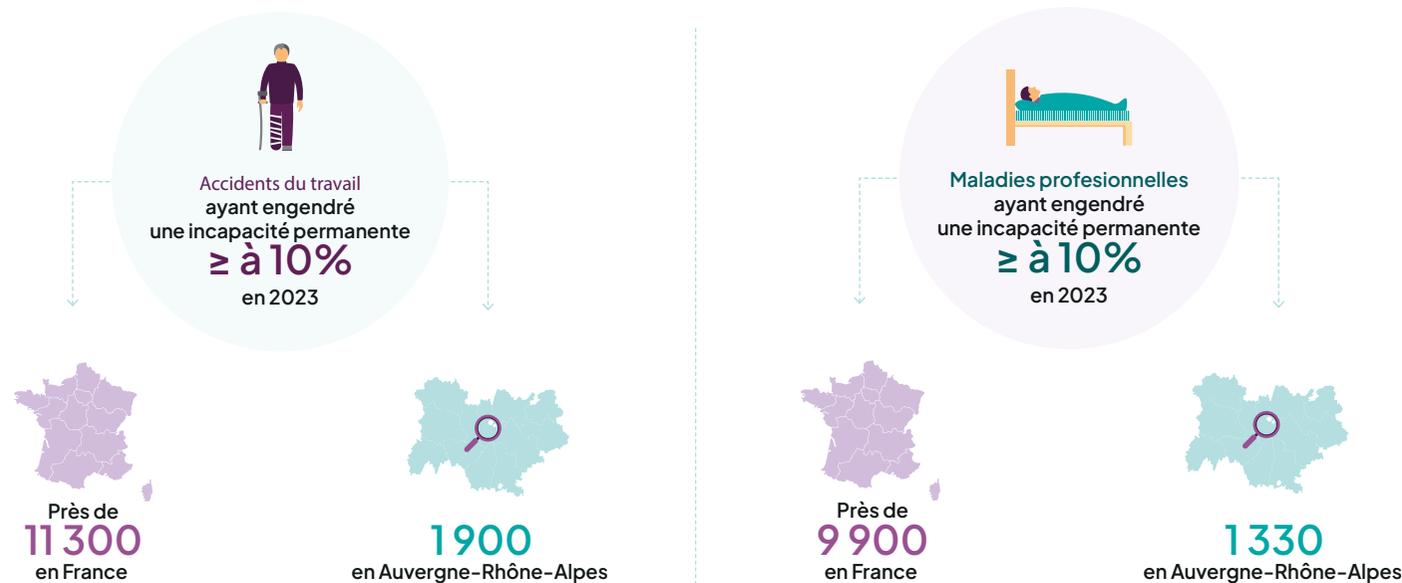
#1 C. Autres reconnaissances menant au statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi —



Qui peut être bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) ?

Toute personne peut bénéficier de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés si elle est :

- Reconnue comme handicapée (**RQTH**) attribuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (cf. partie ci-dessus) ;
- Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés (**AAH**) (cf. partie ci-dessus) ;
- **Victime d'accident du travail** ou de **maladie professionnelle** ayant entraîné une **incapacité permanente au moins égale à 10%** ;
- Titulaire d'une **pension d'invalidité** à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain (cf. partie ci-dessus) ;
- Titulaire des **pensions militaires d'invalidité** et des **victimes de la guerre** ;
- Titulaire d'une **allocation** ou d'une **rente d'invalidité** attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- Titulaire de la **carte mobilité inclusion** portant la mention « invalidité ».



Source : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie - Carsat Rhône-Alpes - Carsat Auvergne / Estimations Via Compétences - 2023

#2

Préparation à l'emploi

#2 A. Formation initiale en milieu ordinaire

Nombre d'élèves en situation de handicap en classe ordinaire et en ULIS en 2022 et évolution

	Auvergne-Rhône-Alpes			France entière		
	2017	2022	Évolution 2017-2022	2017	2022	Évolution 2017-2022
1 ^{er} degré	23 410	28 121	20%	181 158	222 547	23%
2 ^e degré	17 419	27 170	56%	140 318	213 538	52%
Total	40 829	55 291	35%	321 476	436 085	36%

Source : DEPP et DGESCO, enquêtes n°3 et n°12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le 1^{er} degré et dans le 2^e degré (établissements publics et privés sous et hors contrat) 2017-2022



L'**enseignement du 1^{er} degré** regroupe les enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

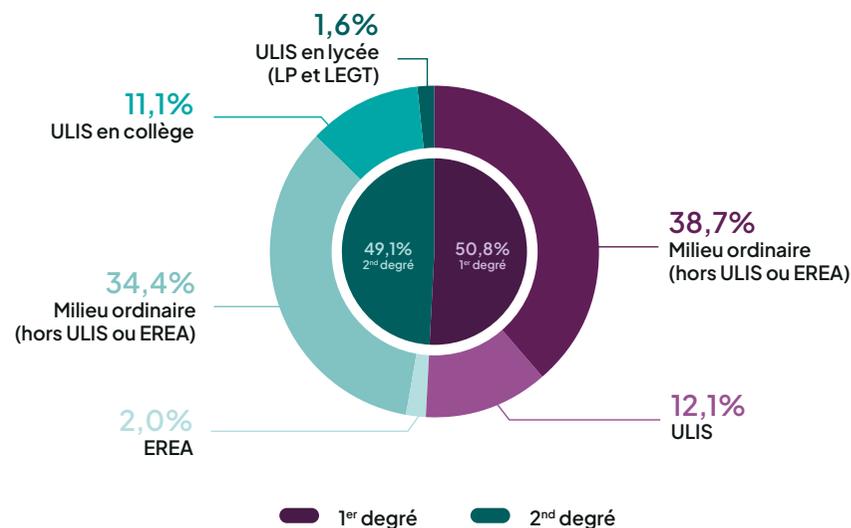
L'**enseignement du second degré**, ou enseignement secondaire, fait suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Il est dispensé dans les collèges puis dans les lycées généraux technologiques ou professionnels.

Une **unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)** est un dispositif collectif qui permet la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'un établissement scolaire.

Les **établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)** sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) qui accueillent des élèves en grande difficulté scolaire ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

- En Auvergne-Rhône-Alpes, **près de 55 300 enfants en situation de handicap** sont scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2022 soit 13% des effectifs nationaux.
- Ils représentent **4% des 1 454 800 élèves** scolarisés dans le 1^{er} degré ou le 2nd degré.
- Entre 2017 et 2022, leur nombre **a progressé de 35%** en région (+36% sur la France entière), avec une hausse plus marquée dans le 2nd degré (+56% *versus* +20% dans le 1^{er} degré).
- Cette disparité se retrouve également au niveau national.
- En 2022, **51% des élèves en situation de handicap** en région relèvent de **l'enseignement du 1^{er} degré** (comme au national).
- 25% d'entre eux sont scolarisés en classe ULIS (24% pour le 1^{er} degré et 26% pour le 2nd degré).

Répartition des effectifs scolarisés par degré et structure en 2022



#2 A. Formation initiale en milieu ordinaire

Zoom sur le nombre d'élèves en ULIS et en EREA en 2024 et évolution

	2024				2022	Évolution 2022-2024
	1 ^{er} degré ULIS	2 ^{ème} degré ULIS	EREA	Total	Total	
Ain	658	765	157	1580	1405	+12%
Allier	368	401	0	769	732	+5,1%
Ardèche	239	340	0	579	505	+15%
Cantal	143	132	108	383	336	+14%
Drôme	392	485	142	1019	1063	-4,1%
Isère	1 110	952	116	2 178	2 213	-1,6%
Loire	706	733	90	1529	1336	+14%
Haute-Loire	234	298	65	597	545	+9,5%
Puy-de-Dôme	656	689	98	1443	1333	+8,3%
Rhône	1 310	1 586	180	3 076	3 088	-0,4%
Savoie	421	395	223	1039	807	+29%
Haute-Savoie	767	589	0	1356	1482	-8,5%
Auvergne-Rhône-Alpes	7 004	7 365	1 179	15 548	14 845	+4,7%
France entière	55 078	61 408	9 350	125 836	122 908	2,4%

Source : Rectorats des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, RERS Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP, rentrée 2024.

- En 2024, **15 648 élèves en situation de handicap** sont scolarisés en classe **ULIS ou en EREA** en région (soit 12% du total national). Depuis 2022, leur nombre a progressé de **4,7%** (2,4% au national).
- Quatre départements représentent à eux-seuls 55% des élèves scolarisés en ULIS ou EREA : **le Rhône (20%), l'Isère (14%) et l'Ain et la Loire (10% chacun)**.
- **La Savoie et l'Ain** enregistrent une forte croissance des effectifs scolarisés dans ces structures (respectivement +29% et +12%), à l'inverse de la **Haute-Savoie (-8,5%) et de la Drôme (-4,1%)**.
- Les élèves sont davantage scolarisés en EREA dans la **Savoie (19% du total régional), la Drôme (12%) et le Cantal (9%)**.



L'**enseignement du 1^{er} degré** regroupe les enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

L'**enseignement du second degré**, ou enseignement secondaire, fait suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Il est dispensé dans les collèges puis dans les lycées généraux technologiques ou professionnels.

Une **unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)** est un dispositif collectif qui permet la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'un établissement scolaire.

Les **établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)** sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) qui accueillent des élèves en grande difficulté scolaire ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

#2 A. Formation initiale en milieu ordinaire

Effectifs d'étudiants en situation de handicap dans les établissements et formations d'enseignement supérieur en 2022-2023

	Effectifs France entière	Répartition (en %)	Nombre d'établissements répondants	Effectifs Auvergne-Rhône-Alpes	Répartition (en %)
Lycées (CPGE et STS) ¹	2 547	4,3%	1 078	220	2,9%
Universités ou assimilés	48 835	83%	74	6 376	83%
Établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG)	5 376	9,1%	55	718	9,4%
Écoles d'ingénieurs publiques	960	1,6%	15	268	3,5%
Autres établissements ²	1 157	2,0%	14	63	0,8%
Total	58 875	100%	1 236	7 645	100%

¹ Établissements publics ou privés sous contrat.

² Y compris Écoles normales supérieures et grands établissements (hors ingénieurs).

Source : MESR-DGESIP - 2022-2023

Avertissement : Les chiffres de l'enquête ci-contre ne portent que sur 1 236 établissements au niveau national sur les 3 500 que compte l'enseignement supérieur en France. Les effectifs sont donc sous-estimés.

Chiffres-clés des étudiants en situation de handicap en 2022-2023



68%
des étudiants ont entre 16 et 22 ans



56%
sont des femmes (idem pour l'ensemble des étudiants)



90%
étudiant dans un établissement public (contre 72% pour l'ensemble des étudiants)



83%
étudiant dans une université



95%
étudiant en présentiel, seulement 2% en alternance



50%
préparent une licence (dont professionnelle et accès santé) contre 17% pour l'ensemble des étudiants

- ➔ **Auvergne-Rhône-Alpes** représente **13% des effectifs nationaux** enquêtés.
- ➔ Plus de **4 étudiants sur 5** en **situation de handicap** étudient **dans une université** que ce soit en région ou au niveau national.
- ➔ La part des femmes parmi les étudiants est la même quel que soit le public.
- ➔ **9 étudiants sur 10** en **situation de handicap** sont scolarisés **dans un établissement public** contre 7 sur 10 pour tous les publics.

Les chiffres étudiants présentés ci-dessous portent sur les étudiants ayant répondu à l'enquête.

#2 A. Formation initiale en milieu ordinaire

Zoom sur les unités d'enseignement internalisées et externalisées des EMS* en 2024

	Élèves scolarisés en unité d'enseignement externalisée (UEE)	Élèves scolarisés en unité d'enseignement interne (UEI)	Ensemble des établissements médico-sociaux
Ain	190	477	667
Allier	307	264	571
Ardèche	73	137	210
Cantal	54	84	138
Drôme	48	426	474
Isère	225	1 002	1 227
Loire	171	658	829
Haute-Loire	46	212	258
Puy-de-Dôme	79	207	286
Rhône	452	1 291	1 743
Savoie	131	335	466
Haute-Savoie	265	429	694
Auvergne-Rhône-Alpes	2 041	5 522	7 563
France métropolitaine	16 796	44 584	61 380



Les unités d'enseignement internes ou externes (UEI et UEE) des EMS mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du projet personnalisé et du parcours de scolarisation de l'élève. L'unité d'enseignement externalisée (en tout ou partie dans un établissement scolaire) est organisée afin de permettre aux élèves des temps d'inclusion dans leurs classes de référence ou la division correspondant à leur classe d'âge et au rythme de leurs apprentissages et de leur progression.

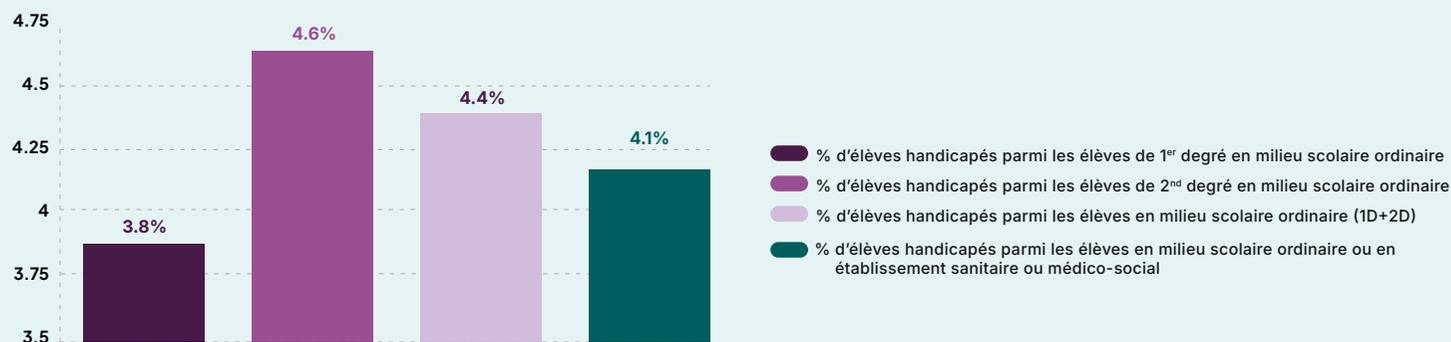
- En 2024, **7 563 élèves en situation de handicap** sont scolarisés dans des établissements médico-sociaux, soit 12% du total national.
- **2 041 élèves** suivent leur scolarité en unités d'enseignement externalisées (UEE) soit 27% et **5 522 en unités d'enseignement internes (UEI)**.
- **Le Rhône, l'Isère et la Loire** rassemblent la moitié des élèves scolarisés dans des établissements médico-sociaux (soit respectivement 23%, 16% et 11%).

Source : DEPP, enquête n°32 relative aux élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé, rentrée 2024.

* EMS : établissements hospitaliers et médico-sociaux

Élèves en situation de handicap en 2023 – Cumul milieu ordinaire et milieu protégé

En 2023, **67 446 élèves en situation de handicap** sont scolarisés en région, en cumulant milieu ordinaire et milieu protégé (soit 13% du total national).



#2 B. Formation initiale en établissements spécialisés

Nombre d'établissements et places installées dans le milieu médico-éducatif et spécialisé en 2023

	Nombre d'établissements*	Nombre de places installées**	% de places installées par établissement			
			Instituts d'éducation motrice (I.E.M.)	Instituts médico-éducatifs (I.M.E.)	Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (I.T.E.P.)	Établissements pour jeunes déficients sensoriels
Ain	27	1 343	2,7%	52%	40%	6,0%
Allier	17	726	4,8%	75%	11%	4,8%
Ardèche	19	502	0,0%	53%	47%	0,0%
Cantal	10	291	0,0%	54%	42%	3,4%
Drôme	33	945	2,1%	52%	29%	8,8%
Isère	49	2 139	8,1%	68%	20%	0,0%
Loire	49	1 460	5,1%	64%	20%	4,8%
Haute-Loire	21	457	0,0%	57%	35%	4,4%
Puy-de-Dôme	24	1 085	4,0%	57%	24%	11%
Rhône	60	3 609	10%	46%	30%	9,2%
Savoie	15	828	10%	52%	20%	12%
Haute-Savoie	27	1 197	6,3%	77%	14%	0,0%
Auvergne-Rhône-Alpes	351	14 582	6,3%	58%	26%	5,8%
France métropolitaine	3 216	115 138	6,7%	64%	17%	6,7%

Source : Panorama statistique Handicap et invalidité (DREES) - 2024

* : sont comptés dans le nombre d'établissements total, les établissements suivants : I.E.M., I.M.E., I.T.E.P., Établissements pour jeunes déficients sensoriels, CAMSP, CMPP, Établissements d'accueil temporaire, Établissements expérimentaux, Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés.

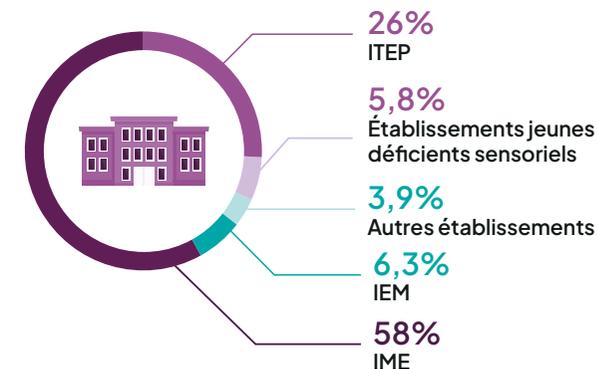
** : sont comptés dans le nombre de places installées, c'est-à-dire le nombre de places d'accueil disponibles pour le public concerné, celles dans les établissements suivants : I.E.M., I.M.E., I.T.E.P., Établissements pour jeunes déficients sensoriels, Établissements d'accueil temporaire, Établissements expérimentaux, Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés

- La région compte **près de 14 600 places installées fin 2023**, soit 12,7% du total national.
- En Auvergne-Rhône-Alpes, les **instituts médicoéducatifs** représentent **58% des places installées** (64% au niveau national).
- Les **IME de l'Allier, de l'Isère et de Haute-Savoie** ont une sur-représentation en termes de places installées. C'est le cas dans les départements du

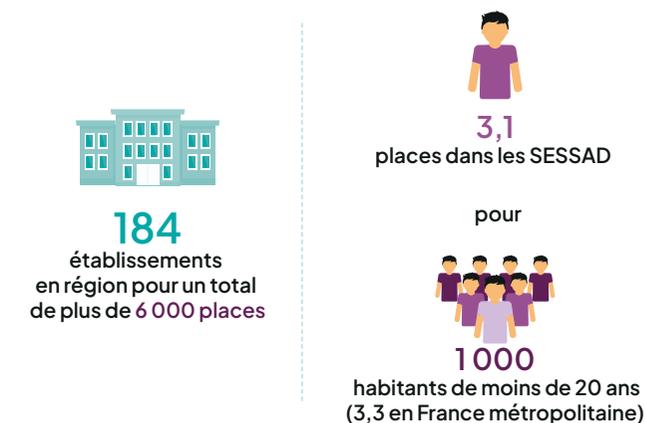
Rhône et de la Savoie pour les IEM (10% chacun contre 6% au niveau régional).

- Les ITEP sont sur-représentés dans les départements de **l'Ain, de l'Ardèche et du Cantal**.
- Le Rhône et la Drôme** se distinguent au niveau de l'offre de places pour les jeunes déficients sensoriels.

Répartition du nombre de places installées par établissement spécialisé en 2023



Zoom sur les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) en 2023



#2 C. Apprentissage

Nombre de contrats actifs en 2024 et évolution

	Nombre de contrats en 2024			Évolution 2020-2024	
	Travailleurs handicapés	Tous publics	Part des TH	Travailleurs handicapés	Tous publics
Ain	157	8 551	1,8%	166%	104%
Allier	66	3 705	1,8%	128%	99%
Ardèche	67	3 523	1,9%	116%	106%
Cantal	65	1 561	4,2%	91%	112%
Drôme	179	7 965	2,2%	179%	109%
Isère	296	19 665	1,5%	131%	106%
Loire	206	11 334	1,8%	134%	105%
Haute-Loire	119	3 167	3,8%	78%	89%
Puy-de-Dôme	178	9 251	1,9%	93%	103%
Rhône	586	42 892	1,4%	166%	124%
Savoie	81	6 737	1,2%	161%	105%
Haute-Savoie	133	11 264	1,2%	202%	98%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 134	129 613	1,6%	140%	110%
France entière	17 372	1 042 543	1,7%	104%	58%

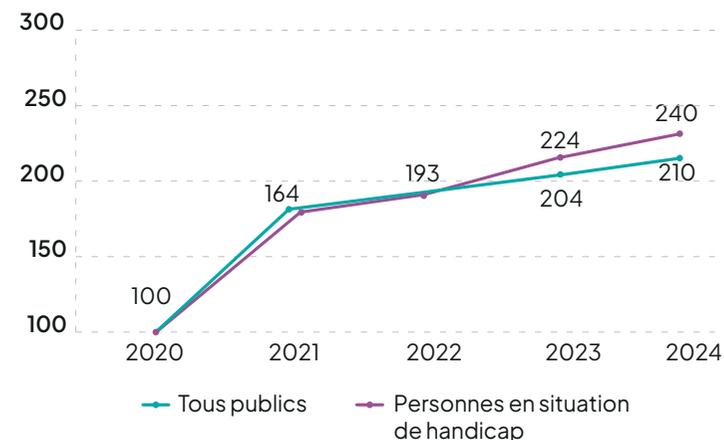
Source : Dares Système d'information sur l'apprentissage – Traitement DREETS – SESE Auvergne-Rhône-Alpes - 2020-2024



2 134
apprentis en
situation de handicap
fin 2024 (12% du total)

Évolution 2020-2024
+140%
(+110 tous apprentis)

Nombre de contrats actifs au 31 décembre (base 100 en 2020)

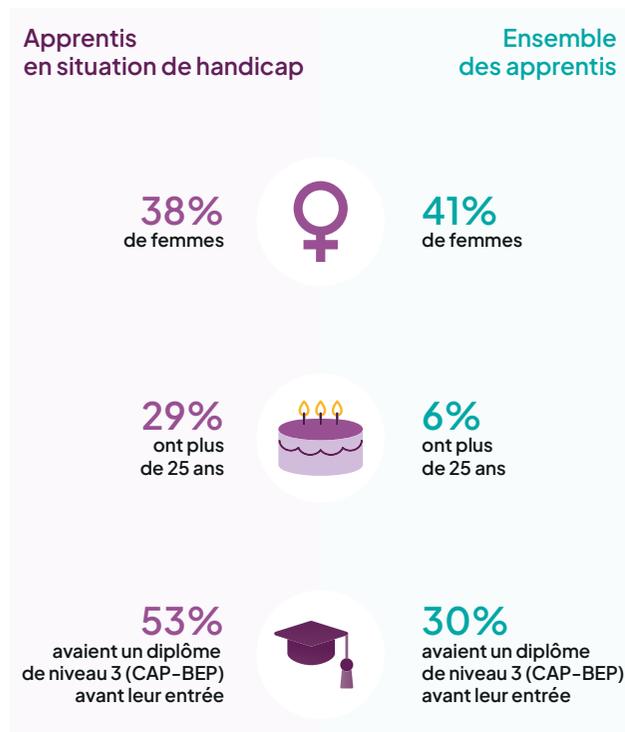


- ➔ Plus de **2 000 personnes en situation de handicap** sont en **contrat d'apprentissage** fin 2024 (soit 12% des contrats en France, même proportion pour les contrats tous publics confondus).
- ➔ **La part du public TH** dans les contrats s'établit à **1,6%, en faible progression** (+0,2 point en 5 ans) et comparable au taux national.
- ➔ **Plus de la moitié des contrats** sont concentrés sur **3 départements** : 27% dans le Rhône, suivi de l'Isère (14%) et de la Loire (10%).

- ➔ On constate une très forte **sur-représentation** du nombre de contrats dans le **Cantal** et la **Haute-Loire**. C'est l'inverse en Haute-Savoie et en Savoie.
- ➔ La mise en place de la réforme de l'apprentissage a généré une croissance des **effectifs qui ont plus que doublé entre 2020 et 2024**. Cette hausse est **plus marquée pour les TH que pour les tous publics**. La croissance est plus significative dans l'Allier et en Haute-Savoie, mais moindre en Haute-Loire et dans la Loire.

#2 C. Apprentissage

Caractéristiques des apprentis en 2024



Caractéristiques des contrats en 2024



Caractéristiques des entreprises en 2024



Source : Dares Système d'information sur l'apprentissage – Traitement DREETS – SESE Auvergne-Rhône-Alpes - 2020-2024

* pour les non TH

- ➔ Les apprentis en situation de handicap sont en majorité des **hommes**, âgés de **moins de 25 ans**, dotés d'un **premier niveau de qualification** à l'entrée en formation et **employés dans une PME**, dans le **secteur privé** et dans les **services**.
- ➔ Le public en situation de handicap se distingue de l'ensemble des apprentis par la **sur-représentation** des **plus de 25 ans**, des titulaires **d'un niveau 3 (CAP-BEP) à l'entrée**, des contrats dans **la fonction publique**.
- ➔ Les apprentis en situation de handicap sont davantage positionnés sur des **formations de niveau 3 (CAP-BEP)**. Ils sont, par contre, sous-représentés dans le secteur de la **Construction** (10% *versus* 13%).



#2 D. Contrats de professionnalisation

Nombre de contrats actifs en 2024 et évolution

	Nombre de contrats en 2024			Évolution 2020-2024	
	Travailleurs handicapés	Tous publics	Part des TH	Travailleurs handicapés	Tous publics
Ain	12	404	3,0%	+ 34%	- 45%
Allier	5	286	1,7%	+ 68%	- 20%
Ardèche	10	187	5,3%	+ 11%	- 45%
Cantal	Moins de 5	126	-	-	- 22%
Drôme	6	450	1,3%	- 80%	- 54%
Isère	32	1 300	2,5%	- 25%	- 44%
Loire	18	645	2,8%	- 36%	- 49%
Haute-Loire	Moins de 5	144	-	-	- 40%
Puy-De-Dôme	21	748	2,8%	+ 42%	- 39%
Rhône	58	3 152	1,8%	- 14%	- 49%
Savoie	8	563	1,4%	- 49%	- 42%
Haute-Savoie	12	723	1,7%	- 29%	- 44%
Auvergne-Rhône-Alpes	188	8 728	2,2%	- 24,0%	- 46%
France entière	1506	69382	2,2%	- 26,0%	- 46%

Source : Dares Système d'information sur les contrats de professionnalisation – Traitement DREETS – SESE Auvergne-Rhône-Alpes - 2020-2024

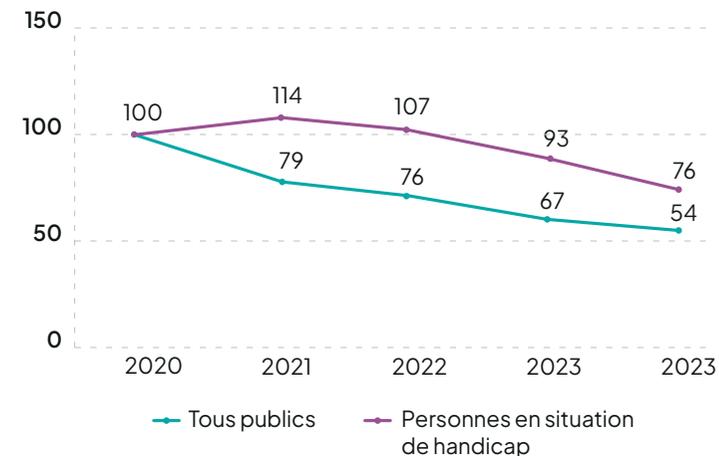
- ➔ Moins de **190 personnes en situation de handicap** sont en **contrat de professionnalisation** fin 2024 (soit 12% des contrats en France, même proportion pour les contrats tous publics confondus). **La part du public TH** dans les contrats s'établit à **2,2%**, un chiffre stable depuis 2021 et comparable au taux national.
- ➔ Près de **la moitié des contrats** sont concentrés sur **2 départements** : 31% dans le Rhône et 17% dans l'Isère.
- ➔ Le nombre de contrats diminue entre 2020 et 2024 sur l'ensemble de la région, mais avec de fortes disparités entre les départements (liées en grande partie à la faiblesse des effectifs). La diminution des contrats touche l'ensemble des départements pour le tous publics.



188 personnes en situation de handicap en contrat de professionnalisation en 2024 (12% du total)

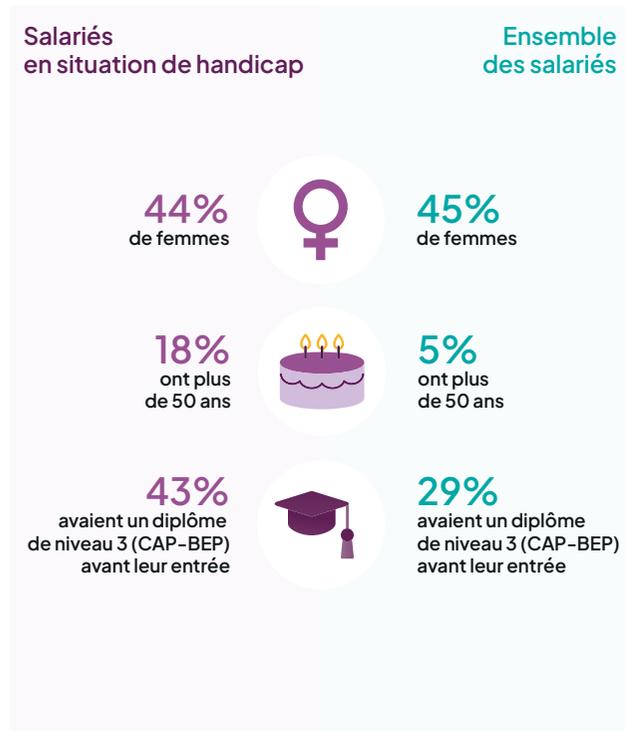
Évolution 2020-2024
-24%
(-46% pour l'ensemble des publics)

Nombre de contrats actifs au 31 décembre (base 100 en 2020)



#2 D. Contrats de professionnalisation

Caractéristiques des personnes en contrat de professionnalisation en 2024



Caractéristiques des contrats en 2024



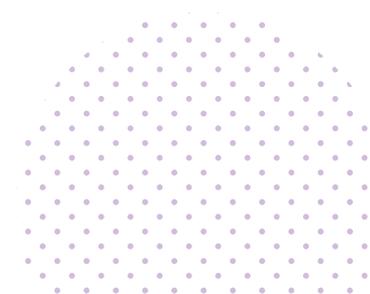
Caractéristiques des entreprises en 2024



Source : Dares Système d'information sur les contrats de professionnalisation – Traitement DREETS – SESE Auvergne-Rhône-Alpes - 2020-2024

* pour les non TH

- ➔ Le public est en majorité **masculin**, plutôt **âgé**, de **faible niveau de formation à l'entrée et employé dans des entreprises de moins de 50 salariés** dans les **services**.
- ➔ Le public en situation de handicap se distingue par la sur-représentation des **plus de 50 ans** et des titulaires d'un **niveau 3 (CAP-BEP)**.
Les salariés en situation de handicap sont davantage employés dans une entreprise de moins de 50 salariés.



#3 Emploi

#3 A. Emploi privé

Les entreprises assujetties et l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en 2023 et évolutions

	Nombre d'entreprises assujetties	Évolution 2021-2023	Effectifs salariés dans l'ensemble des entreprises assujetties, en ETP	Évolution 2021-2023	Nombre théorique de TH que les entreprises devraient employer	Évolution 2021-2023
Ain	976	+ 2,5%	74 638	- 1,2%	4 001	- 1,3%
Allier	429	+ 0,0%	33 139	+ 9,8%	1 768	+10%
Ardèche	376	- 4,1%	27 535	- 1,6%	1 470	- 1,2%
Cantal	209	+ 4,0%	13 186	+ 1,6%	696	- 1,8%
Drôme	1 047	+ 0,0%	74 064	- 5,0%	3 936	- 5,7%
Isère	1 914	+ 1,9%	1075 391	+ 1,5%	9 607	+ 1,7%
Loire	1 220	- 2,8%	103 880	- 13%	5 635	- 13%
Haute-Loire	360	- 0,6%	21 145	+ 3,2%	1 094	+ 3,8%
Puy-de-Dôme	926	+ 2,7%	80 437	+ 2,6%	4 383	+ 3,0%
Rhône	4 425	+ 3,7%	478 390	+ 4,9%	26 519	+ 4,9%
Savoie	862	+ 9,1%	57 906	+ 9,8%	3 051	+ 9,9%
Haute-Savoie	1 410	+ 4,2%	104 430	- 6,0%	5 580	- 7,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	14 154	+ 2,3%	1 244 140	+ 0,7%	67 740	+ 0,6%
France entière	112 333	+ 2,1%	12 459 392	+ 1,3%	692 583	+ 1,2%

Source : Dares, DSN-Sismmo, extraction en septembre 2024 pour les années 2021 (données définitives) et 2023 (données provisoires).



L'obligation d'emploi pour les entreprises assujetties s'établit à 6% de l'effectif d'assujettissement, arrondi à l'unité inférieure.

→ En 2023, plus de **14 000 entreprises** étaient assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 13% du total national.

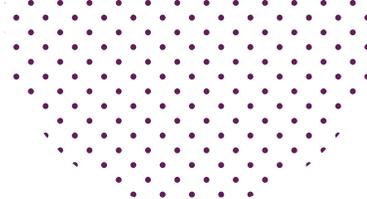
Ce nombre est en augmentation de **2,3%** entre 2021 et 2023 avec de fortes disparités : une stabilité dans la Drôme et même un recul de 4,1% en Ardèche jusqu'à une progression de 9,1% en Savoie.

→ Les entreprises assujetties régionales emploient plus de **1,2 million de salariés** pour un nombre théorique de TH à employer de près de **68 000**, soit 10% du total national.

À noter que le « quota » n'a pas nécessairement progressé parallèlement au nombre d'entreprises assujetties puisqu'il est lié à la fois au nombre d'entreprises et à leur taille.

Ainsi, le nombre de TH à employer a progressé de seulement **0,7%** en région en 3 ans (il restait stable au niveau national) et significativement plus que la moyenne régionale dans l'Allier ou en Savoie. La Loire a connu, à l'inverse, une contraction de l'obligation d'emploi (-13%) qui résulte d'un nombre d'entreprises assujetties décroissant (-2,8%).

#3 A. Emploi privé



Les travailleurs handicapés dans les effectifs des entreprises assujetties en 2023 et évolution

	Nombre de TH employés en personne physique	Évolution 2021-2023	Nombre de TH employés en équivalent temps plein*	Évolution 2021-2023	Nombre de TH employés en ETP après majoration des 50 ans ou plus**	Évolution 2021-2023
Ain	4 620	+7,9%	3 063	+ 7,4%	3 967	+ 7,4%
Allier	2 596	+8,1%	1 713	+ 13%	2 218	+ 14%
Ardèche	1 715	-1,7%	1 068	- 1,8%	1 385	- 2,2%
Cantal	993	+16%	604	+ 15%	774	+ 16%
Drôme	4 277	-5,5%	2 730	- 5,7%	3 514	- 4,9%
Isère	9 774	+11%	6 460	+ 11%	8 336	+ 11%
Loire	7 462	-12%	4 878	- 13%	6 452	- 12%
Haute-Loire	1 838	+6,4%	1 217	+ 4,3%	1 578	+ 4,5%
Puy-de-Dôme	5 178	+8,2%	3 364	+ 8,8%	4 336	+ 9,5%
Rhône	24 605	+12%	16 169	+ 13%	20 696	+ 13%
Savoie	3 050	+3,6%	1 996	+ 5,6%	2 575	+ 6,0%
Haute-Savoie	5 254	-7,5%	3 533	- 6,9%	4 585	- 5,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	71 362	+4,5%	46 795	+ 5,0%	60 415	+ 5,5%
France entière	674 422	+4,6%	454 205	+ 4,5%	583 344	+ 4,9%

Source : Dares, DSN-Sismo, extraction en septembre 2024 pour les années 2021 (données définitives) et 2023 (données provisoires).

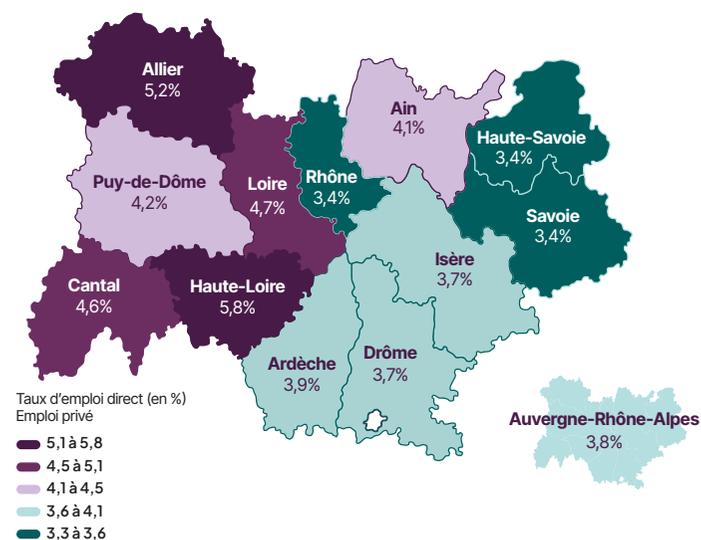


* Le décompte des travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein s'effectue au prorata du temps réel de travail, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de la reconnaissance.

** La majoration consiste à appliquer pour chaque travailleur handicapé âgé de 50 ans ou plus un coefficient de valorisation de 1,5 dans le calcul des effectifs de BOETH. Par exemple, une personne ayant travaillé à 80% à compter du 1^{er} juillet de l'année compte pour : $[0,8 * (6/12)] * 1,5 = 0,6$ équivalent temps plein.

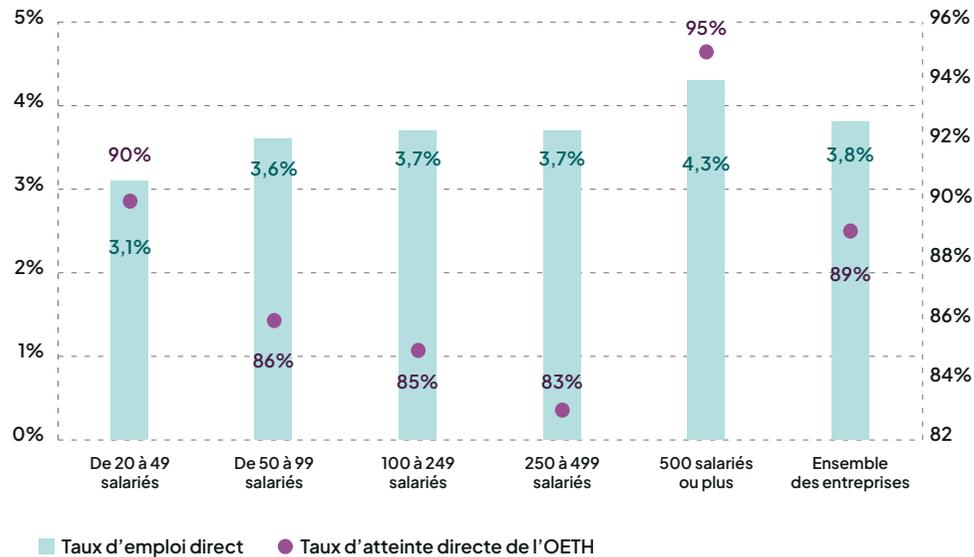
- En 2023, **71 362 salariés en situation de handicap** travaillent dans des **entreprises assujetties** d'Auvergne-Rhône-Alpes, soit près de **46 800 ETP** ou plus de **60 400 ETP majorés**. La région représente de 10 à 11% du total national, peu importe le mode de décompte.
- Entre **2021 et 2023**, le **nombre de personnes physiques** a **progressé de 4,5%** mais cela a concerné plus souvent des personnes à temps plein, en particulier âgées de 50 ans ou plus (respectivement +5,0% et +5,5%).
- Le **Cantal** est le département où le **nombre de TH employés en personnes physiques a le plus augmenté (+16%)**. À l'inverse, c'est dans la Loire que ce chiffre a le plus diminué.
- Le **taux d'emploi direct** est de **3,8% en région**, contre 3,6% au niveau national. On peut constater que les départements situés à l'Ouest de la région se distinguent par des taux d'emploi direct plus élevés que les départements situés à l'Est (à l'exception de l'Ain).

Taux d'emploi direct dans le privé en 2023



#3 A. Emploi privé

Taux d'emploi direct et taux d'atteinte de l'OETH* selon la taille de l'entreprise en 2023



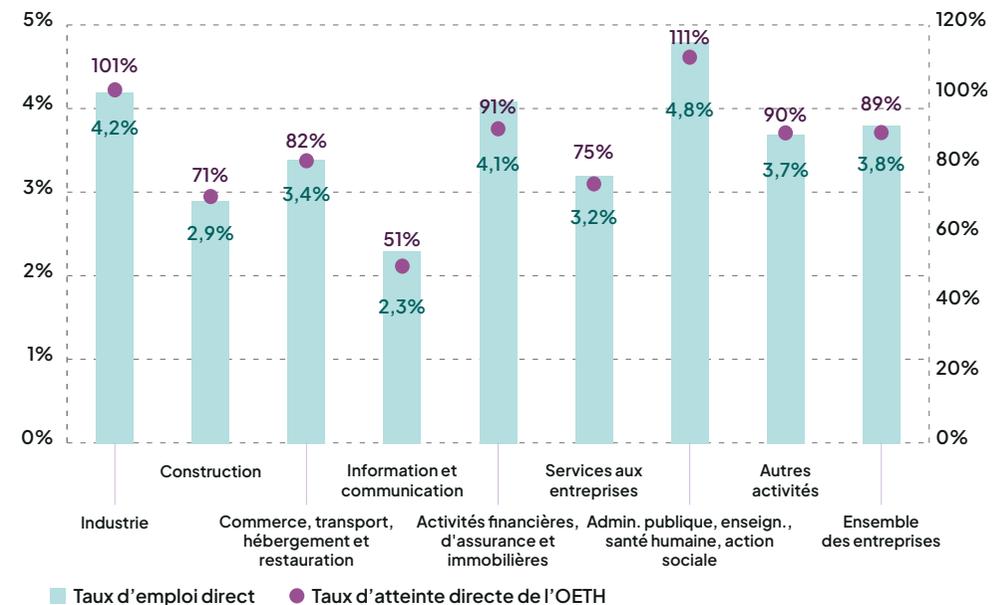
Source : Dares, DSN-Sismmo, extraction en septembre 2024 pour 2023 (données provisoires).

- Le taux d'emploi direct évolue de façon très similaire au taux d'atteinte direct. Le **taux d'emploi direct** varie **fortement** selon les **secteurs d'activité** des entreprises : il est de 2,3% dans l'information et communication et de 4,8% dans l'administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale, proche de l'industrie à 4,2%.
- Le taux d'atteinte de l'OETH varie de 51% pour le secteur de l'information-communication à 111% pour l'administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.

* Le taux d'atteinte de l'OETH est la part des entreprises assujetties qui s'acquittent intégralement de leur obligation par l'emploi de personnes en situation de handicap.

- Le **taux d'emploi direct** augmente avec la taille des entreprises, de 3,1% pour les 20-49 salariés à 4,3% pour les 500 salariés et plus.
- 89%** des entreprises régionales **s'acquittent intégralement de leur obligation par l'emploi**, avec une mention spéciale pour les plus petits et les plus grands établissements 90% pour les 20-49 salariés et 95% pour les 500 salariés et plus. À l'inverse, les entreprises de 250 à 499 salariés ont un taux d'atteinte de 83%.

Taux d'emploi direct et taux d'atteinte de l'OETH selon le secteur de l'entreprise en 2023



Source : Dares, DSN-Sismmo, extraction en septembre 2024 pour 2023 (données provisoires).

#3 B. Emploi public

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et taux d'emploi direct (TED) dans la fonction publique en 2024 et évolutions

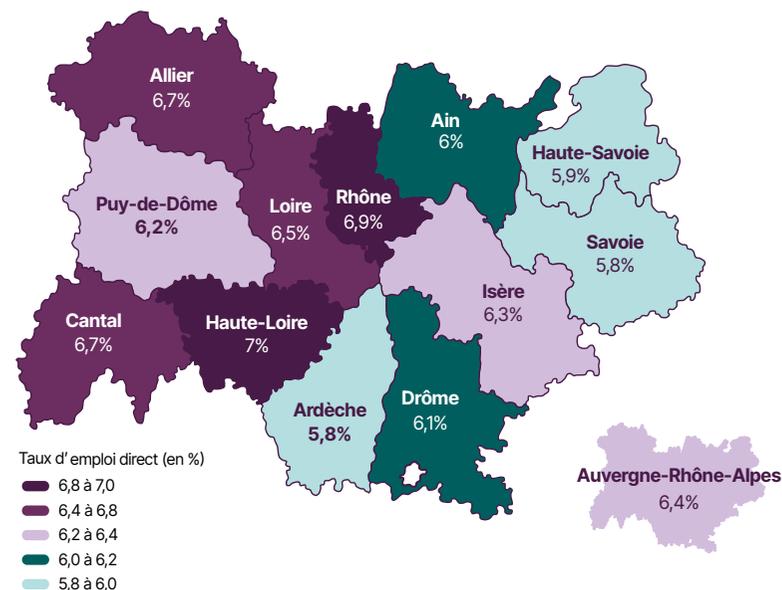
	Effectif total en 2024	Évolution 2021-2024	BOE en 2024	Évolution 2021-2024	TED en 2024	Évolution 2021-2024 (en points)
Ain	16 209	+ 2,1%	976	+ 25%	6,0%	+ 1,1
Allier	15 470	- 0,3%	1 041	+ 8,9%	6,7%	+ 0,6
Ardèche	11 746	+ 0,2%	681	- 3,1%	5,8%	- 0,2
Cantal	6 889	+ 2,4%	461	+ 23%	6,7%	+ 1,0
Drôme	19 041	+ 4,9%	1 156	+ 8,3%	6,1%	+ 0,5
Isère	57 750	+ 4,4%	3 661	+ 21%	6,3%	+ 0,5
Loire	32 481	+ 1,2%	2 096	+ 12,6%	6,5%	+ 1,0
Haute-Loire	8 301	+ 6,8%	580	+ 13%	7,0%	+ 0,4
Puy-de-Dôme	32 356	+ 3,6%	2 008	+ 21%	6,2%	+ 1,0
Rhône	93 094	+ 3,2%	6 403	+ 17,4%	6,9%	+ 1,4
Savoie	21 582	+ 2,6%	1 256	+ 12,6%	5,8%	+ 0,0
Haute-Savoie	30 332	+ 5,8%	1 778	+ 18%	5,9%	+ 0,6
Auvergne-Rhône-Alpes	345 251	+ 3,3%	22 097	+ 16,2%	6,4%	+ 0,4
France entière	4 843 550	+ 1,4%	287 130	+ 12,2%	5,9%	+ 0,6

Source : FIPFH - Rapport local, Auvergne Rhône-Alpes 2021- 2024.

- En 2024, le **secteur public** emploie **345 251 personnes** en Auvergne-Rhône-Alpes soit **7,1% du total national**, une valeur en deçà du poids traditionnel de la région mais qui a des explications techniques (cf. note de lecture page 26). Ce nombre a **augmenté de 3,3%** entre 2021 et 2024.
- Les **entreprises publiques assujetties** régionales emploient **22 097 personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi** (soit 8% du total national), un nombre en augmentation significative au niveau régional (+16%) et national (+12%). À noter **les situations particulières de l'Ain (+25%) et de l'Ardèche (-3,1%)**.
- Au total, le **taux d'emploi direct** en région est de **6,4%**, légèrement supérieur à la moyenne nationale (5,9%). 5 départements excèdent cette valeur : la Haute-Loire (7%), le Rhône (6,9%), la Loire (6,5%), l'Allier et le Cantal (6,7% chacun). Le taux d'emploi direct **a augmenté de 0,4 point** en région entre 2021 et 2024. Seul le département de l'Ardèche voit son taux diminuer sur cette période (-0,2%).

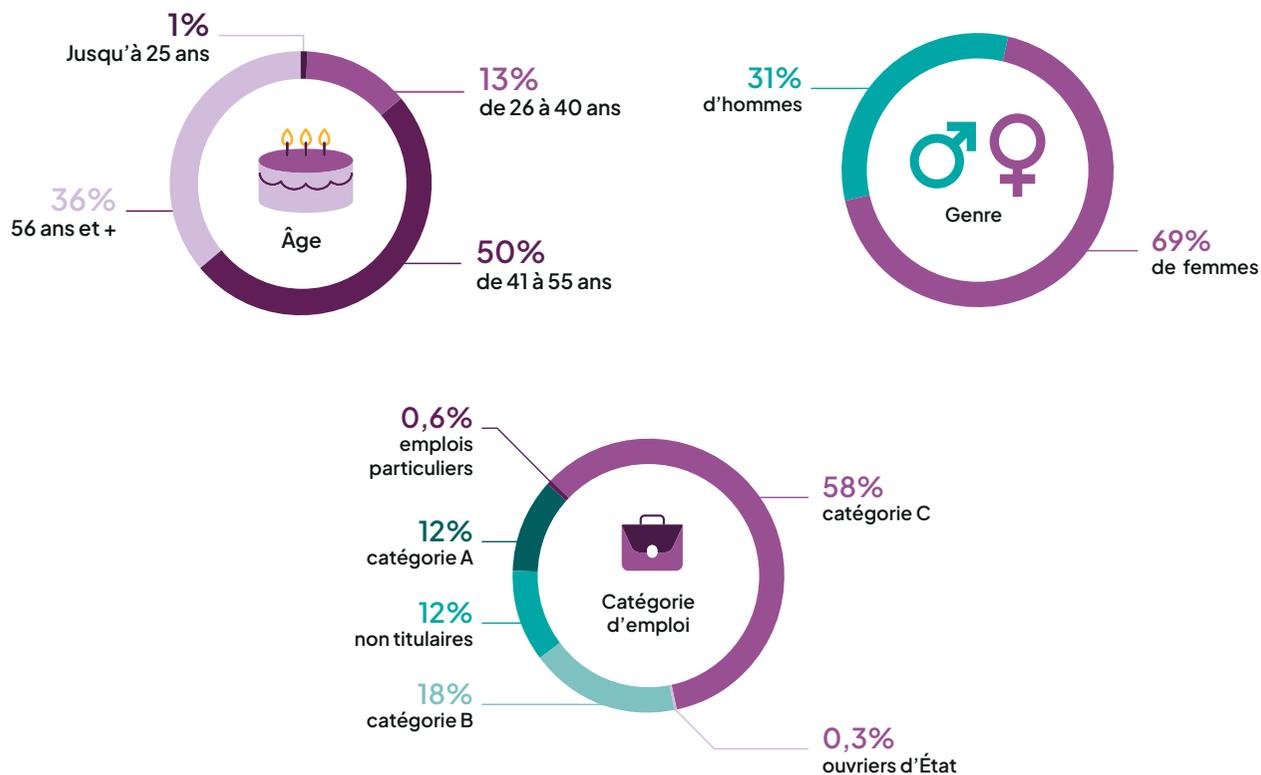
Avvertissement : Selon le champ des employeurs, privés ou publics, les taux d'emploi des personnes en situation de handicap sont calculés sur des bases différentes. Ils ne peuvent donc pas être directement comparés.

Taux d'emploi direct dans le public en 2024



#3 B. Emploi public

Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2024



- ➔ **Le public BOE est féminin** (comme au niveau national), âgé en majorité de **41 à 55 ans**, **agent de catégorie C**, employé dans la **fonction publique territoriale** (62%). Compte-tenu du mode de comptabilisation (cf. avertissement), la fonction publique d'État apparaît sur-représentée dans les départements où sont implantées des universités et/ou des chambres consulaires (données non représentées).
- ➔ Concernant le statut des agents, on constate une **sur-représentation** de la **catégorie C** en région et une sous-représentation des catégories A, des emplois particuliers et des ouvriers d'état.

Répartition des BOE par fonction publique hospitalière et territoriale en 2024

	Fonction publique hospitalière	Fonction publique territoriale
Ain	36%	64%
Allier	54%	46%
Ardèche	41%	59%
Cantal	44%	56%
Drôme	36%	64%
Isère	28%	72%
Loire	46%	54%
Haute-Loire	36%	64%
Puy-de-Dôme	39%	61%
Rhône	23%	77%
Savoie	34%	66%
Haute-Savoie	30%	70%
Auvergne-Rhône-Alpes	33%	67%
France entière	32%	68%

Source : FIPFHH - Rapport local, Auvergne Rhône-Alpes 2024.

Avertissement : dans leur très large majorité, les employeurs de la Fonction Publique d'État sont comptabilisés au national. C'est le cas notamment des établissements relevant des ministères comme l'Éducation Nationale ou la Défense. Le périmètre de la Fonction Publique d'État est donc très largement sous-estimé dans les chiffres régionaux et départementaux, ce qui n'est pas le cas pour la Fonction Publique Hospitalière et pour la Fonction Publique Territoriale.

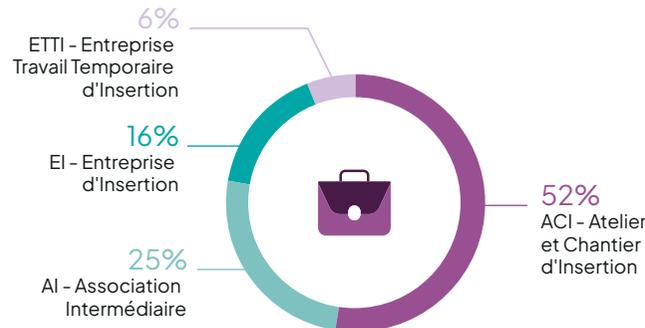
#3 C. Emploi dans les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

Structures régionales employant au moins un salarié au 31 décembre 2024

	Nombre de structures	Nombre de salariés TH	Part des salariés TH
Ain	39	157	14%
Allier	29	151	9%
Ardèche	25	56	11%
Cantal	19	47	11%
Drôme	33	163	15%
Isère	80	214	11%
Loire	47	113	10%
Haute-Loire	29	126	20%
Puy-de-Dôme	39	141	10%
Rhône	83	251	7%
Savoie	31	91	12%
Haute-Savoie	38	180	17%
Auvergne-Rhône-Alpes	492	1 690	11%

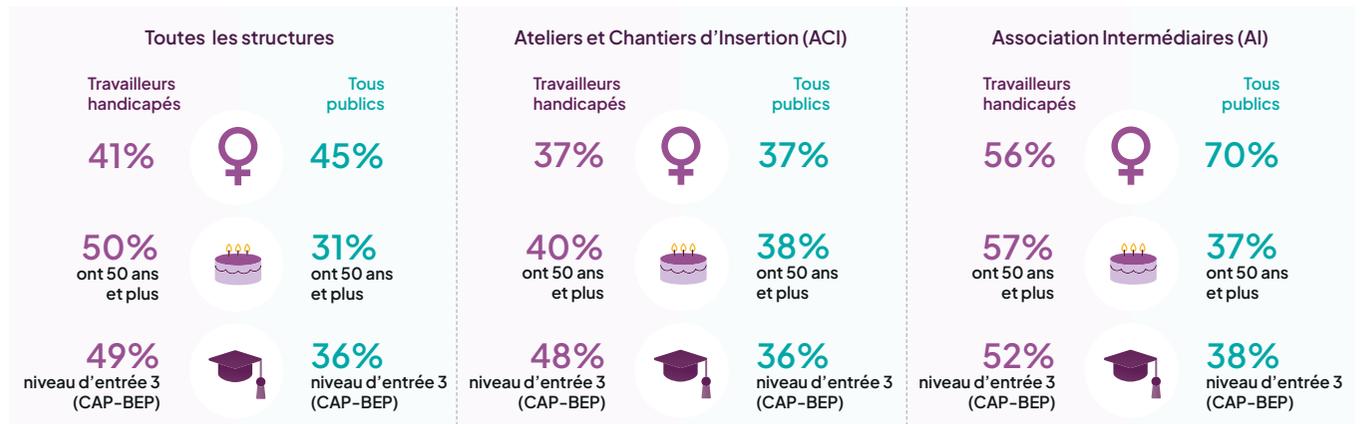
Source : Bases DARES - Traitement : DREETS - SESE AURA - 2024

Répartition des salariés TH par type de structure en 2024



- La région compte près de **1 700 salariés en situation de handicap**, répartis dans près de **500 structures d'insertion par l'activité économique**.
- La **part des salariés TH** dans ces structures varie d'un département à l'autre. La **Haute-Loire** se distingue par une **part de salariés TH plus élevée** (20% contre 11% au niveau régional), tandis que le **Rhône** enregistre la **proportion la plus faible** (7,0%).
- Les salariés TH dans les SIAE sont employés majoritairement dans les **Ateliers et Chantiers d'Insertion (52%)**. Le profil de ces salariés se caractérise par une sur-représentation des **hommes**, un **âge plus élevé** et un **niveau de formation inférieur** à celui de l'ensemble des salariés.
- On peut souligner la part importante des **femmes**, quel que soit le public considéré, dans les **associations intermédiaires**.

Caractéristiques des salariés en SIAE en 2024



#3 D. Emploi dans les Entreprises Adaptées

Nombre d'entreprises adaptées (EA) en 2024

	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés TH	Taux d'équipement*
Ain	Moins de 5	200	0,6
Allier	6	251	1,8
Ardèche	Moins de 5	59	0,4
Cantal	5	79	1,3
Drôme	9	248	1,1
Isère	12	478	0,8
Loire	11	372	1,1
Haute-Loire	Moins de 5	242	2,4
Puy-de-Dôme	13	581	1,9
Rhône	27	703	0,8
Savoie	9	381	1,8
Haute-Savoie	9	330	0,8
Auvergne-Rhône-Alpes	112	3 924	1,0

Source : Traitement DREETS-SESE Auvergne-Rhône-Alpes - 2024

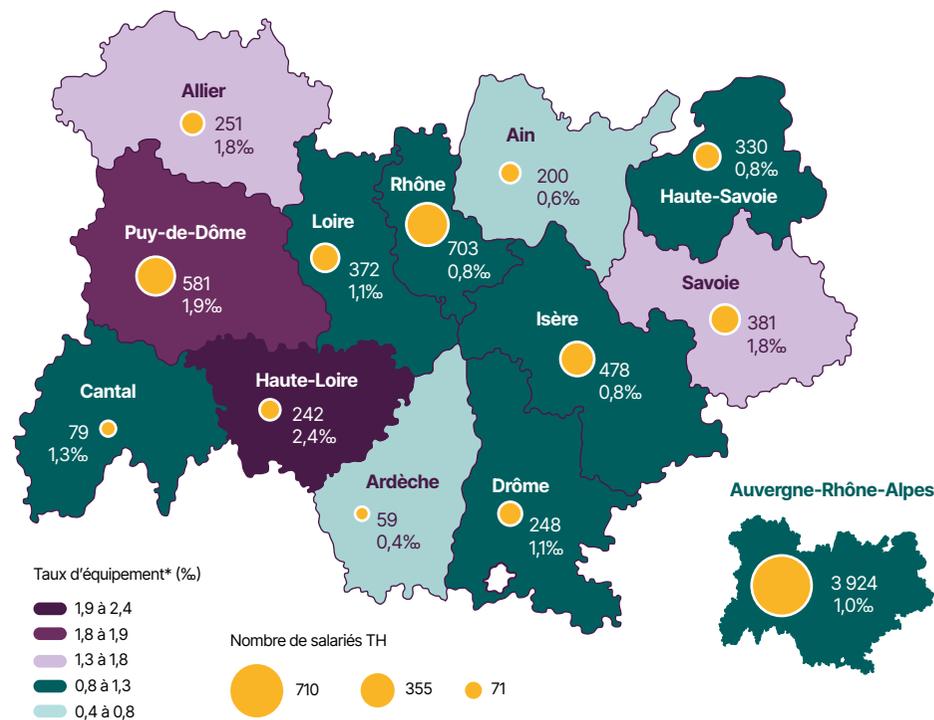
*Taux d'équipement : nombre de salariés TH pour 1 000 habitants actifs âgés de 15 à 64 ans

- En 2024, l'Auvergne-Rhône-Alpes compte **3 924 salariés en situation de handicap**, employés dans un peu plus de **110 entreprises adaptées**.
- Bien que réparties dans tous les départements du territoire, ces entreprises sont **particulièrement présentes** dans le **Rhône** (un quart des entreprises de la région), dans le **Puy-de-Dôme**, dans l'**Isère** et dans la **Loire**.



Créées en 2005, les **Entreprises Adaptées** permettent à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à leurs capacités. Elles les accompagnent dans leur projet professionnel et peuvent être une passerelle vers d'autres employeurs privés et publics.

Nombre de salariés TH et taux d'équipement* dans les EA en 2024



#3 E. Emploi dans les Établissements et Services d'accompagnement par le Travail (ESAT) —

Nombre d'ESAT et d'utilisateurs en 2024 —

	Nombre d'établissements	Nombre d'utilisateurs
Ain	14	989
Allier	8	719
Ardèche	12	639
Cantal	8	423
Drôme	21	980
Isère	30	2 045
Loire	18	1 309
Haute-Loire	7	471
Puy-de-Dôme	22	1 343
Rhône	19	3 020
Savoie	8	848
Haute-Savoie	16	1 257
Auvergne-Rhône-Alpes	195	14 043

Source : Tableau de bord de l'offre médico-sociale, Auvergne-Rhône-Alpes, données au 1^{er} janvier 2025 - Agence Régionale de Santé (ARS)

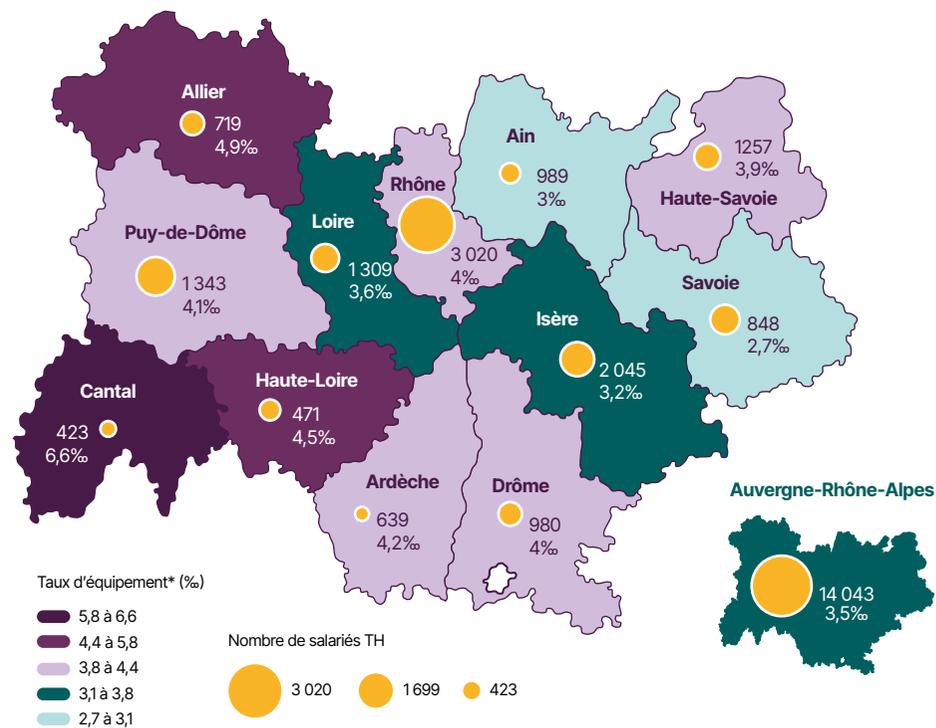
- ➔ En 2024, **14 043 usagers** travaillent dans **195 ESAT** en Auvergne-Rhône-Alpes (3 établissements et 8 usagers de moins par rapport à 2023).
- ➔ Le taux d'équipement* en places dans les ESAT est le plus élevé dans le **Cantal** (6,6‰ contre 3,5‰ en région) et le plus faible en **Haute-Savoie** (seulement 2,7‰).

*Taux d'équipement : nombre de places pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans



Les **Établissements et services d'aide par le travail** sont des structures qui permettent aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Ils accueillent des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire.

Places installées et taux d'équipement* en places dans les ESAT en 2024 —

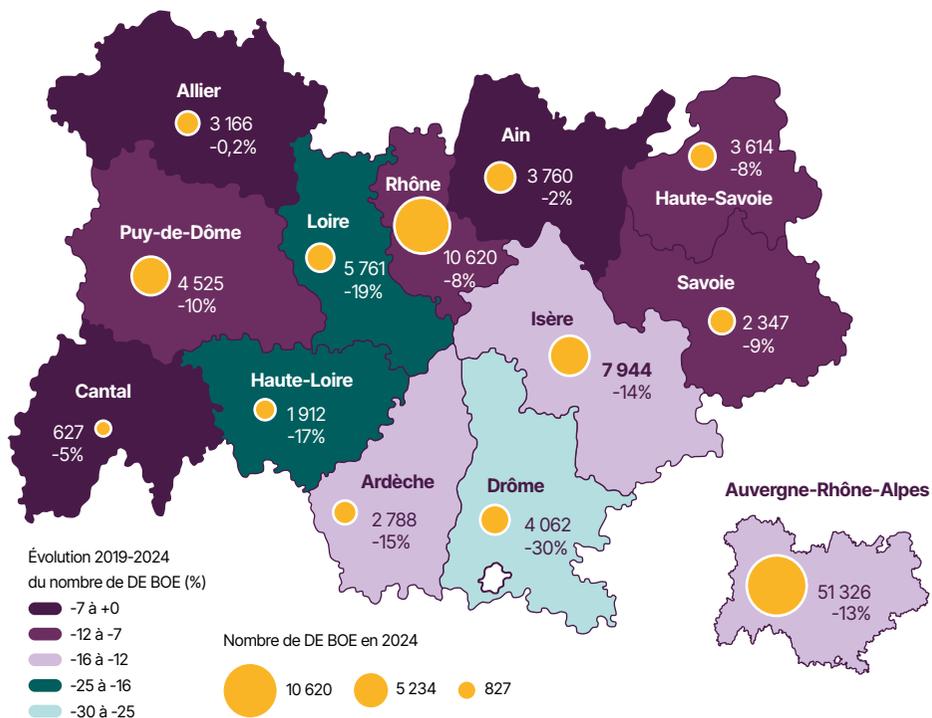


#4

Marché du travail

#4 A. Demande d'emploi

Répartition des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi à fin 2024



Source: France Travail, STMT, demande d'emploi en fin de mois, décembre 2024

- Le **Rhône, l'Isère et la Loire** concentrent à eux seuls près de la moitié des DE BOE, une proportion qui se retrouve également pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.
- La **part des DE BOE** parmi les DE tous publics est la plus élevée dans **l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire**.
- Les **évolutions entre 2019 et 2024** du nombre de DE BOE sont à la **baisse** dans tous les départements et varient de **-30% dans la Drôme à -0,2% dans l'Allier**.
- En revanche, pour le tous publics, les baisses les plus marquées sont observées dans l'Allier, l'Isère et la Haute-Loire.

Avertissement : les évolutions sur le public BOE sont à analyser avec précaution (selon la durée de validité de la reconnaissance, le statut du demandeur d'emploi peut changer au cours du temps).

En 2024, le taux de chômage est de **12%** au niveau national pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi contre **7%** pour l'ensemble des demandeurs d'emploi



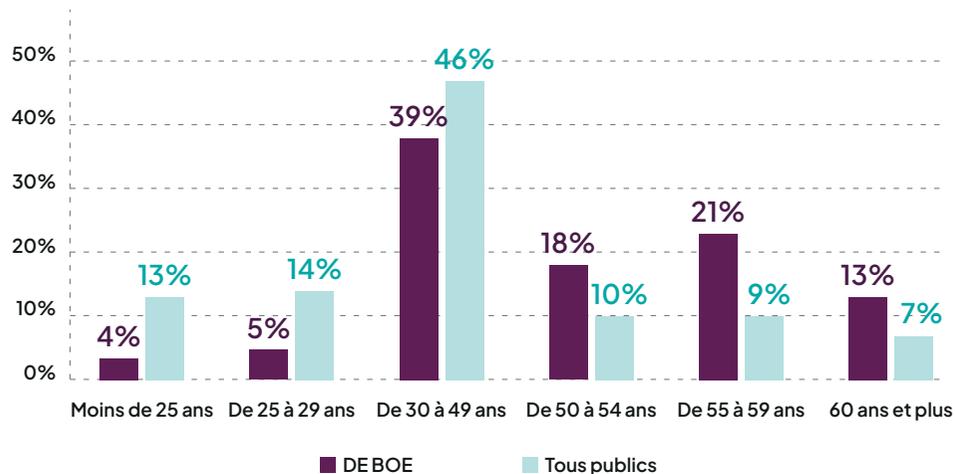
En 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes, **51 326** demandeurs d'emploi sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (soit 8,3% de la demande d'emploi totale et 12,3% du total national des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi)



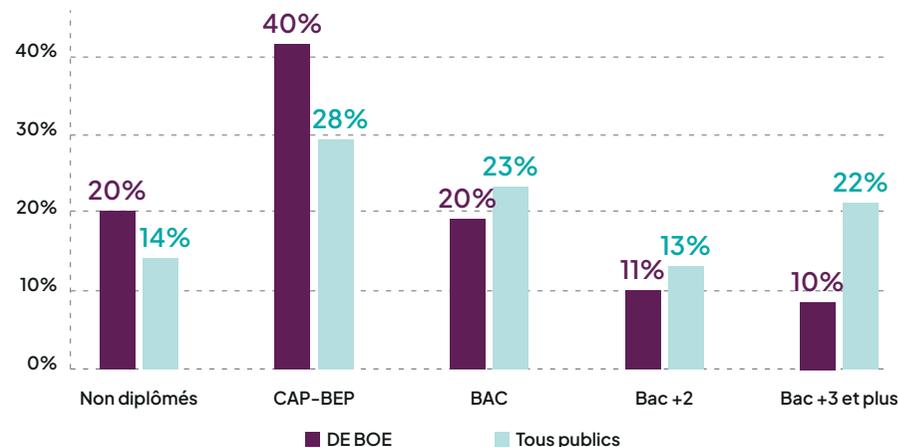
Entre 2019 et 2024, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi a diminué de **13%** (-2% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi et -3% pour les DE BOE au niveau national)

#4 A. Demande d'emploi

Répartition des demandeurs d'emploi par tranche d'âge à fin 2024

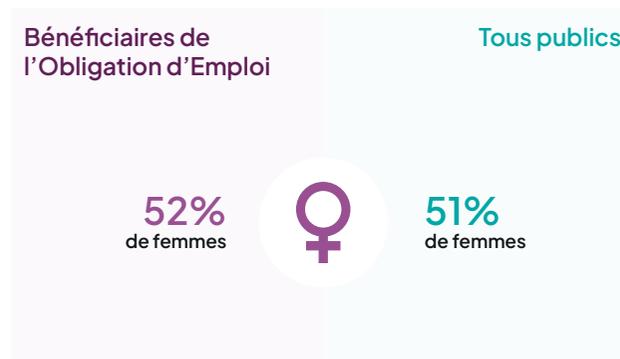


Répartition des demandeurs d'emploi par niveau de formation à fin 2024



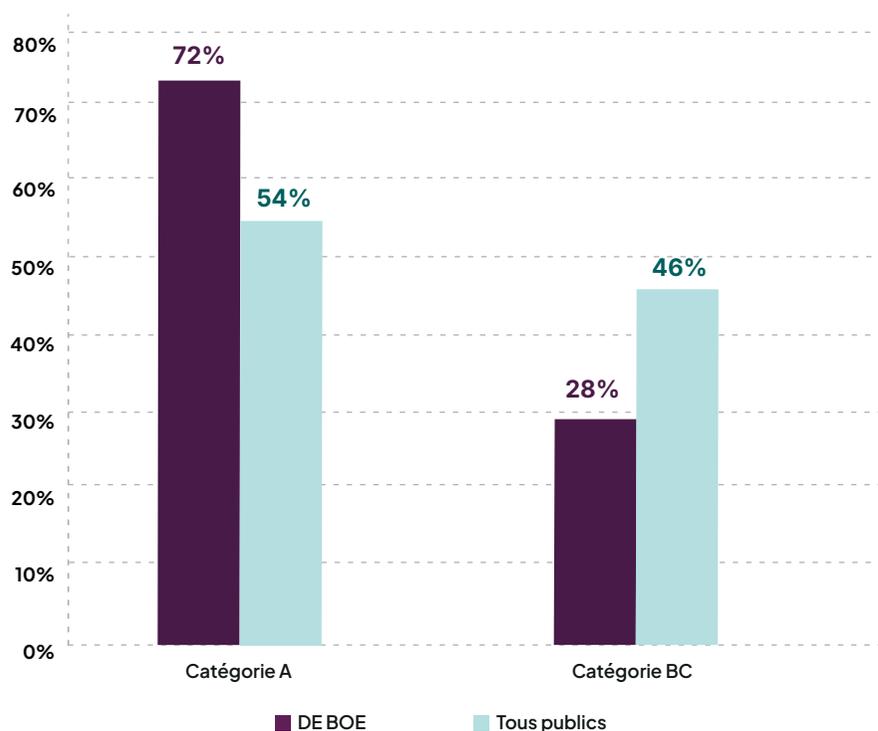
Source : France Travail, STMT, demande d'emploi en fin de mois, catégorie A, B ou C, décembre 2024

- La part des femmes BOETH s'établit à 52%. Elle varie dans des proportions limitées, de 49% dans la Loire à 55% dans l'Ain.
- Les **DE BOE** sont en moyenne **plus âgés** que l'ensemble des DE : 53% ont 50 ans et plus contre 28% pour le tous publics. La part des 50 ans et plus varie de 50% dans le Rhône à 56% dans l'Ain.
- La **part des non diplômés** parmi les **DE BOE** est **plus importante** que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi : 60% ont un niveau inférieur au bac contre 42% pour le tous publics. L'Allier enregistre la part des DE BOE ayant un niveau inférieur au bac la plus élevée (68%). À l'inverse, c'est dans le Rhône que l'on observe la part la plus élevée de DE BOE ayant un niveau Bac +2 et plus (25%).



#4 A. Demande d'emploi

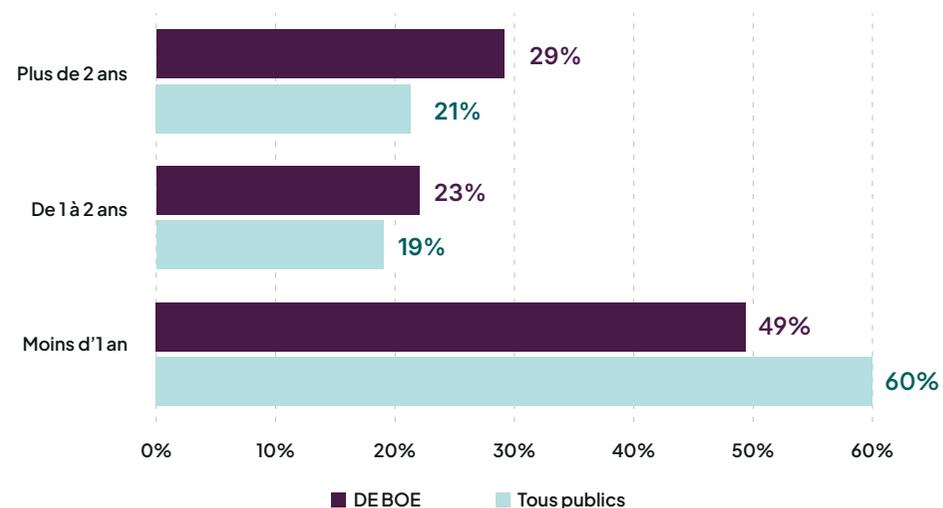
Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie à fin 2024



Source : France Travail, STMT, demande d'emploi en fin de mois, catégorie A, B ou C, décembre 2024

- Les **demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi** sont à **72%** en **catégorie A** lorsqu'on considère uniquement les DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégorie ABC). Cette proportion s'élève à 67% si l'on inclut l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi (ABCDE).
- Les **DE BOE** présentent une **ancienneté au chômage plus importante** que l'ensemble des DE : 29% d'entre eux sont inscrits **depuis plus de deux ans**, contre 21% pour l'ensemble des DE. L'Ardèche et l'Allier sont les départements où cette ancienneté au chômage est la plus marquée.

Répartition des demandeurs d'emploi par durée d'inscription au chômage à fin 2024



Les différentes catégories de DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi sont les suivantes :

Catégorie A : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

Catégorie B : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

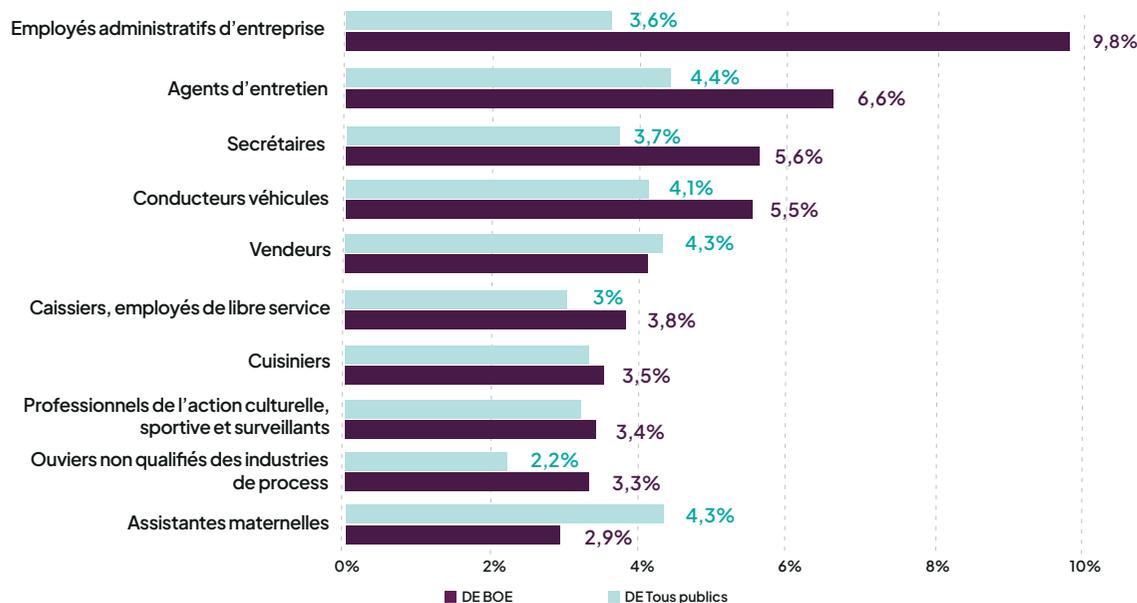
Catégorie C : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

#4 A. Demande d'emploi

Les métiers les plus recherchés par les DE BOE à fin 2024



Le métier le plus demandé par les BOETH est **Employés administratifs d'entreprise**

Il représente 9,8% de la demande d'emploi BOE mais 3,6% de la demande d'emploi Tous publics



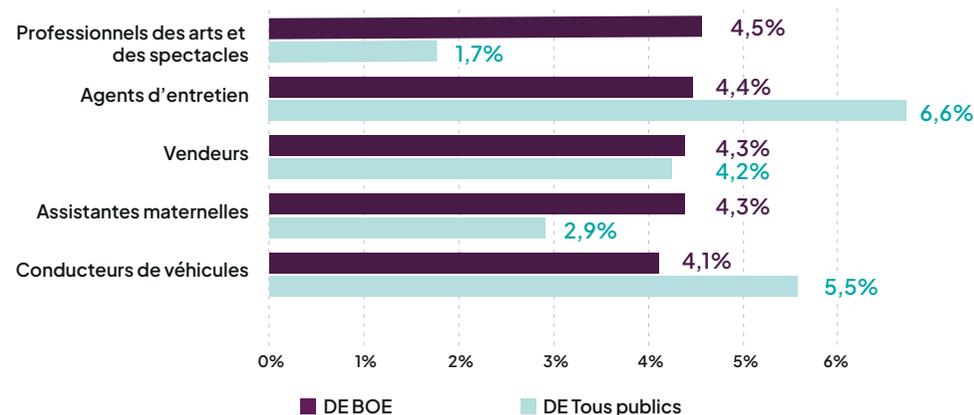
À l'inverse, le métier le plus demandé par les DE tous publics est **professionnels des arts et des spectacles**

Il représente 4,5% de la demande d'emploi tous publics mais 1,7% de la demande d'emploi BOE



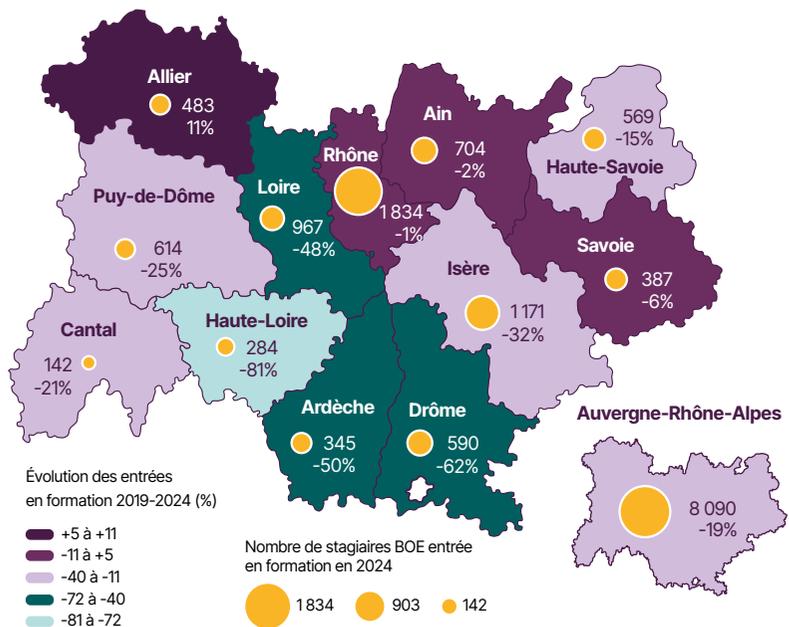
- Le métier **d'employés administratifs d'entreprise** est le **plus recherché** par les DE BOE, avec **9,8%** de la demande d'emploi (contre 3,6% sur l'ensemble des demandes).
- Au niveau départemental, le **Cantal** fait **figure d'exception** : c'est le seul département où le **métier d'agents d'entretien** sort en tête pour les DE BOE (8,9% des demandes contre 6,0% pour le tous publics).
- À noter que le **métier d'employés administratifs d'entreprise** n'est pas considéré comme étant en tension sur la région.

Les métiers les plus recherchés par les DE tous publics à fin 2024



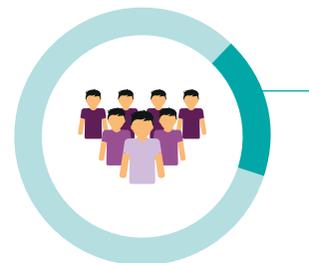
#4 B. Formation des demandeurs d'emploi

Répartition des stagiaires BOE entrés en formation continue en 2024 et évolution



Source : France Travail, fichier des entrées en formation, données brutes, années 2019-2024

- ➔ Plus de **8 090 stagiaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi** ont suivi une formation en 2024, soit 8% du total régional des stagiaires tous publics confondus.
- ➔ La période **2019-2024** traduit une dynamique défavorable, marquée par une **baisse généralisée** des entrées en formation du public BOETH. Les baisses les plus **sévères** concernent la Haute-Loire (-81%), la Drôme (-62%), l'Ardèche (-50%) et la Loire (-48%). Seul l'Allier (+11%) se distingue par une progression.
- ➔ **L'Allier** est le département qui, **proportionnellement, forme le plus de DE BOE** : 12% des stagiaires étaient des DE BOE, 11% dans les départements du Cantal et de la Haute-Loire (8% en région). À l'inverse, **la Haute-Savoie** enregistre **la part de bénéficiaires de l'obligation d'emploi la plus faible** dans les effectifs stagiaires (6%).
- ➔ Il y a **légèrement plus de femmes formées** parmi les DE BOE, mais les hommes restent majoritaires tous publics confondus.
- ➔ Les **stagiaires DE BOE** sont **moins jeunes** que l'ensemble des formés : ils sont 6% à avoir moins de 26 ans contre 22% tous publics confondus et 40% à avoir 50 ans et plus contre 16% sur l'ensemble des formés.



En Auvergne-Rhône-Alpes, **8 090** stagiaires Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi sont entrés en formation continue en 2024 (soit 8,0% du total)



Évolution 2019 - 2024 **-19%** (+11% sur l'ensemble des DE)

Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

Tous publics

52%
de femmes



49%
de femmes

6,0%



22%

54%



62%

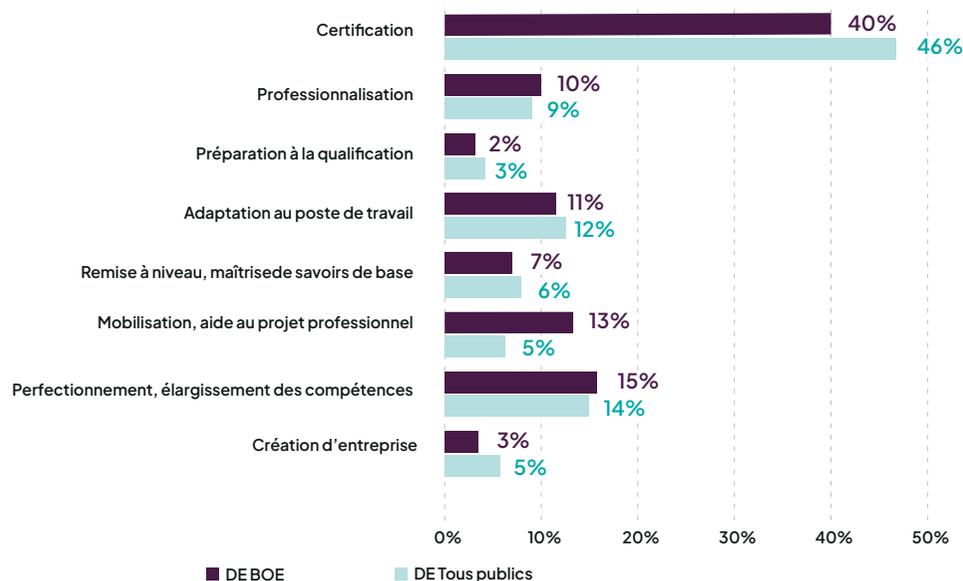
40%



16%

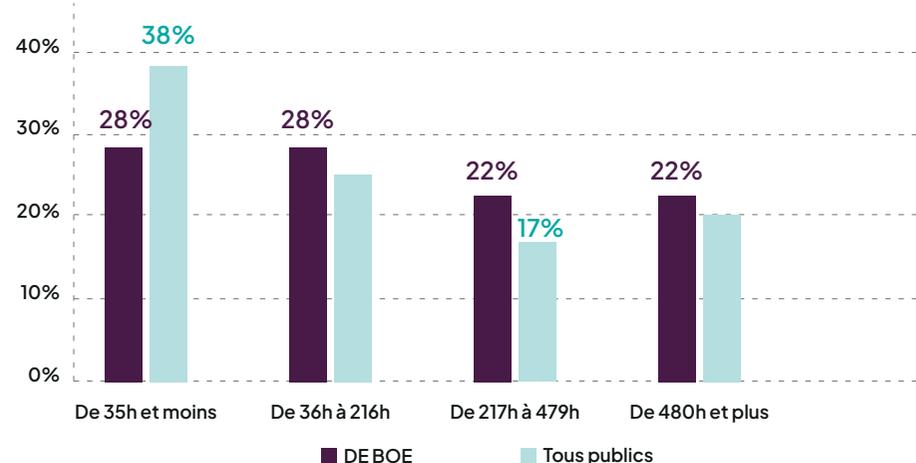
#4 B. Formation des demandeurs d'emploi

Caractéristiques des formations suivies en 2024

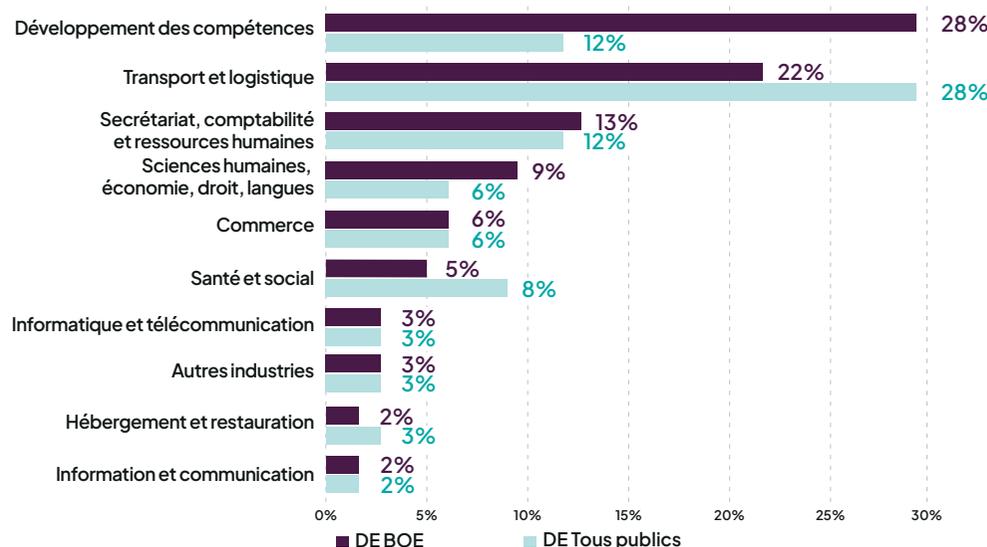


- ➔ **40%** des formations suivies par des DE BOE avaient pour objectif **l'obtention d'une certification** (contre 46% pour l'ensemble des DE). Les formations ayant pour objectif **la mobilisation et l'aide au projet professionnel** sont **plus suivies** par les stagiaires BOE que par l'ensemble des stagiaires.
- ➔ Les **DE BOE** suivent des **formations de plus longue durée** que l'ensemble des DE : 72% suivent des formations d'une durée supérieure à 35h contre 62% tous publics confondus.
- ➔ Les **3 premiers secteurs de formation** sont **très différents selon le public** : les DE BOE sont plus souvent positionnés sur des **formations relevant du développement des compétences** (28% du total), viennent ensuite les **formations du transport et logistique** (qui sont celles les plus suivies par l'ensemble des DE) puis les **formations de Secrétariat, comptabilité et ressources humaines** (13% des formations suivies par les DE BOE contre 12% pour l'ensemble des DE).

Répartition par durée de formation en 2024



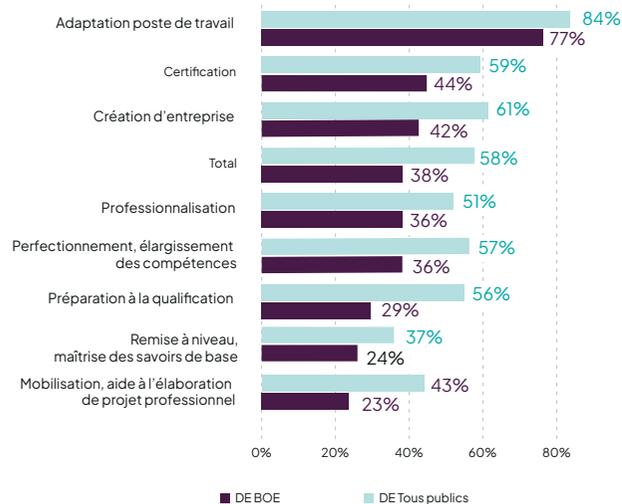
Formations suivies par les stagiaires BOE par domaine de formation en 2024 (top 10)



Source : France Travail, fichier des entrées en formation, données brutes, années 2024

#4 C. Insertion des demandeurs d'emploi

Taux d'accès à l'emploi selon les caractéristiques des formations en 2023

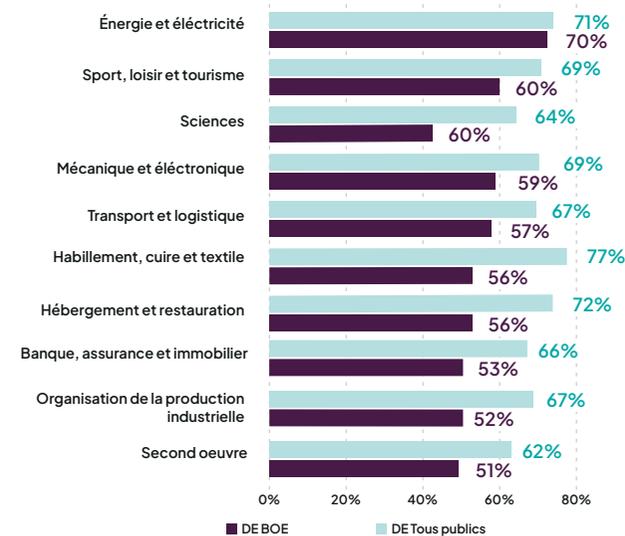


- Le taux d'accès à l'emploi est plus élevé pour les bénéficiaires d'une formation **d'adaptation au poste de travail (77%)** et pour les titulaires d'une **certification** en sortie de formation (**44%**).

Il est logiquement et nettement inférieur à la moyenne pour des sortants de formation de type **préparation à la qualification, remise à niveau ou remobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel (29% et moins)**.

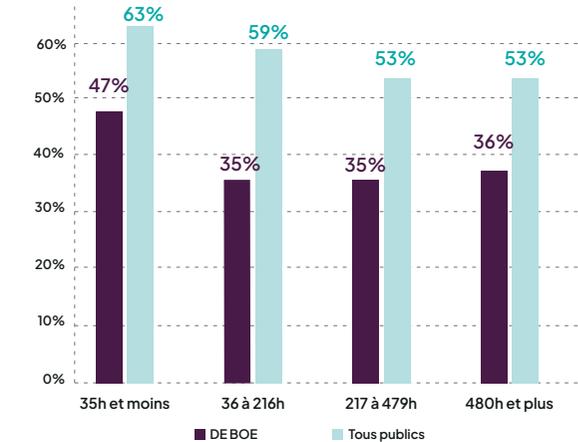
Ces constats sont globalement les mêmes pour le tous publics, exception faite des sortants de certification qui enregistrent un taux dans la moyenne.

Taux d'accès à l'emploi selon le domaine de formation en 2023 (top 10)



- Le top 4 des taux d'accès à l'emploi concerne des **domaines de formation variés**, relevant du Sport, loisirs et tourisme (60%) et, dans 3 cas, de formations industrielles ou scientifiques : Énergie et électricité (70%), Sciences (60%) ou Mécanique et électronique (59%).
- Deux de ces domaines (Énergie et Sports) sont présents dans le top 4 des taux d'accès du tous publics (avec 71% et 69%), mais ils sont devancés par l'Habillement, cuir et textile (77%) et l'Hébergement et restauration (72%).

Taux d'accès à l'emploi selon la durée de formation en 2023



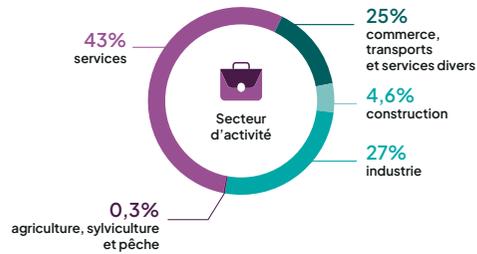
- Le taux d'accès à l'emploi **dépasse la moyenne pour les formations de courte durée (35h et moins)** avec 47% contre 38%. Il est homogène pour les autres durées de formation. L'analyse est la même pour le tous publics.

#5

Maintien dans l'emploi

#5 A. Critères de risques et populations liées

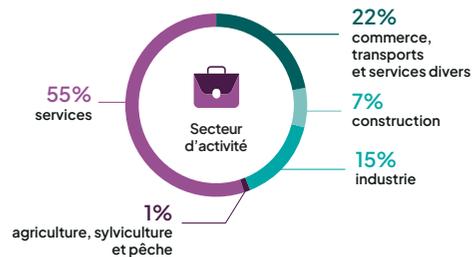
Répartition des salariés handicapés dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi par secteur d'activité en 2023



Sur les **70 861 salariés** relevant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2023, **43%** sont employés dans le secteur des **services** et plus d'un quart dans le secteur **industriel**.

Source : Bases DARES – Traitement DREETS – SESE Auvergne-Rhône-Alpes, déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH), année 2023

Répartition des salariés de 45 ans et plus par secteur d'activité en 2021

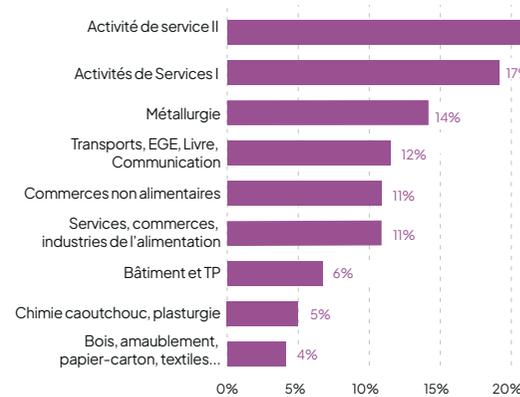


En 2021, **1 280 056 salariés** (tous publics) sont âgés de **45 ans et plus** (soit 42% du total des salariés). Parmi eux, 55% sont employés dans le secteur des services et 15% dans le secteur industriel.

Source : Insee - RP au lieu de résidence 2021

Les **CTN (pour « comités techniques nationaux »)**, sont composés paritairment de représentants des employeurs et des salariés. Ils élaborent des recommandations nationales qui font office de références pour la prévention des risques. Le code CTN est utilisé pour identifier la nature du risque associé à un accident du travail ou à une maladie professionnelle en France.

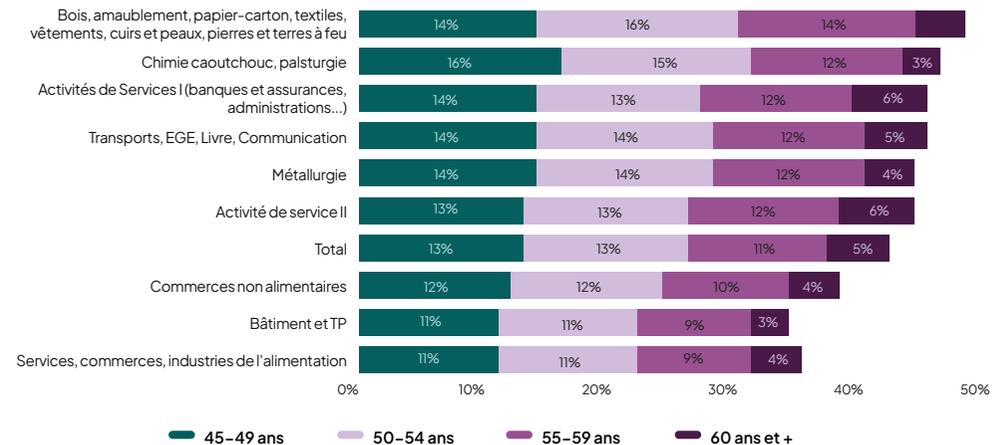
Répartition des salariés handicapés dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi par CTN en 2023



Dans le détail, 21% des salariés en situation de handicap relèvent de la CTN « **Activités de services II** » (travail temporaire, santé, aide et soin, nettoyage), devant les « **Activités de services I** » (banques, assurances, administrations) et la **Métallurgie** (14%).

Source : Bases DARES – SESE Auvergne-Rhône-Alpes, déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH), années 2020 et 2021 (données définitives), 2022 et 2023 (données provisoires) – Traitement Via Compétences.

Répartition des salariés de 45 ans et plus par CTN en 2021

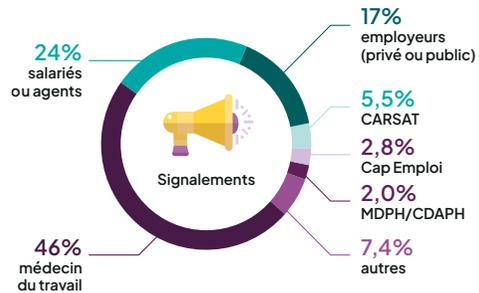


Les salariés de 45 ans et plus sont principalement employés dans le CTN « **Bois, ameublement, papier-carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu** » (48%), devant la « **Chimie, caoutchouc, plasturgie** » (46%) et les « **Activités de Services I (banques, assurances, administrations...)** » (45%).

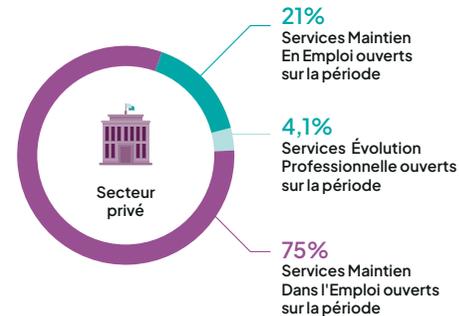
Source : Insee - RP au lieu de résidence 2021

#5 B. Signalements et prises en charge : le réseau Cap Emploi

Répartition des signalements ouverts par origine en 2024



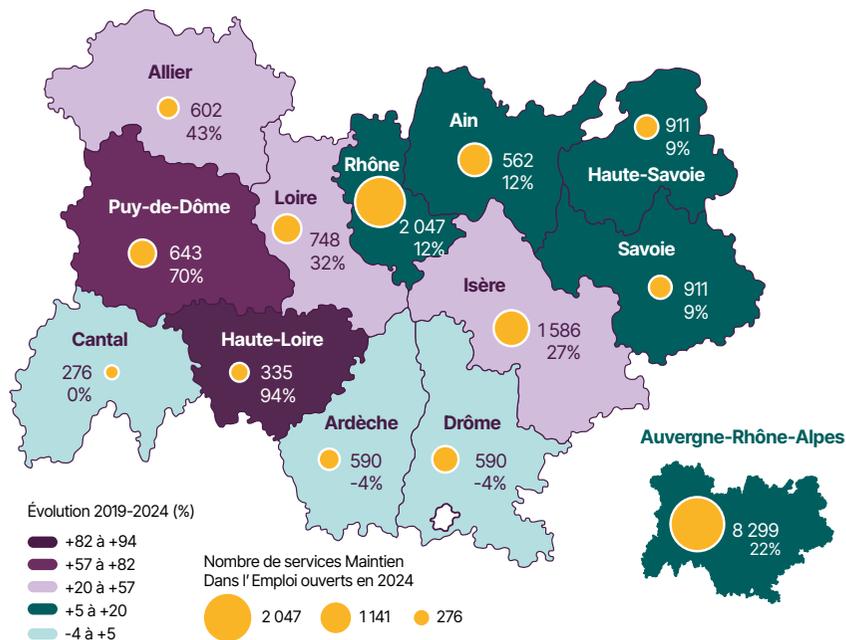
Répartition des services ouverts par mission en 2024



Les Cap emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Les 3 services proposés par les Cap emploi sont : le **maintien dans l'emploi** d'un salarié au même poste, dans un autre poste de l'entreprise d'origine, dans une autre entreprise du groupe d'origine, le **maintien en emploi** qui couvre la situation où le salarié retrouve un emploi dans une autre entreprise que celle d'origine et l'**évolution professionnelle**.

Répartition des services Maintien Dans l'Emploi ouverts en 2024 et évolution



➔ 10 433 signalements à Cap emploi ont été émis sur l'année 2024 : 46% d'entre eux l'ont été par le **médecin du travail**, 24% par le **salarié** lui-même et, dans 17% des cas, par son **employeur**.

➔ Durant l'année 2024, 6 715 nouveaux services ont été ouverts, qui se répartissent à 75% sur les services de **maintien dans l'emploi**, à 21% sur le **maintien en emploi** et à 4% sur l'**évolution professionnelle**. Dans 7% des cas, ces services concernaient une personne salariée dans le **secteur public**.

➔ Le **Rhône**, l'**Isère** et les **Savoies** concentrent à eux seuls 55% des services ouverts pour un maintien dans l'emploi.

➔ Les évolutions entre 2019 et 2024 de ces **prises en charge** sont très hétérogènes selon les départements : elles **sont orientées à la hausse en moyenne** (+22% en région) et peuvent atteindre des **progressions supérieures à +40%** dans l'**Allier**, le **Puy-de-Dôme** ou la **Haute-Loire**. En revanche, elles sont stables ou en **léger recul** dans le **Cantal** et la **Drôme-Ardeche**.

#5 B. Signalements et prises en charge : le réseau Cap Emploi

Zoom sur les personnes traitées par le service Maintien dans l'emploi des Cap emploi en 2024



- Moins d'une personne sur 10 suivie par le service maintien dans l'emploi des Cap emploi travaille dans le **secteur public**.
- Dans le **secteur privé**, les personnes suivies par le service maintien dans l'emploi sont le plus souvent des femmes, des salariés âgés de **plus de 45 ans**, avec un **niveau de formation peu élevé**.
- Dans le **secteur privé**, **3 personnes sur 4** ont une **reconnaissance administrative du handicap** et **3 sur 5** ont une **déficience motrice**.
- Elles sont près de la **moitié** à travailler dans une **petite entreprise** (moins de 50 salariés) et à compter **10 ans d'ancienneté ou plus**.
- Les différences **secteur privé - secteur public** les plus marquées concernent la part des **femmes**, la nature du **handicap principal** de la personne et la **taille de l'entreprise** dans laquelle exerce le salarié.

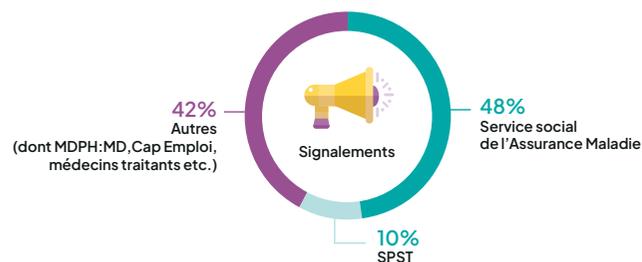


Les Cap emploi s'adressent aux personnes handicapées qui sont en recherche d'emploi, salariés, agents publics ou travailleurs indépendants souhaitant s'engager dans une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés ou publics, quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Source : AGEFIPH - Données CHEOPS 2024

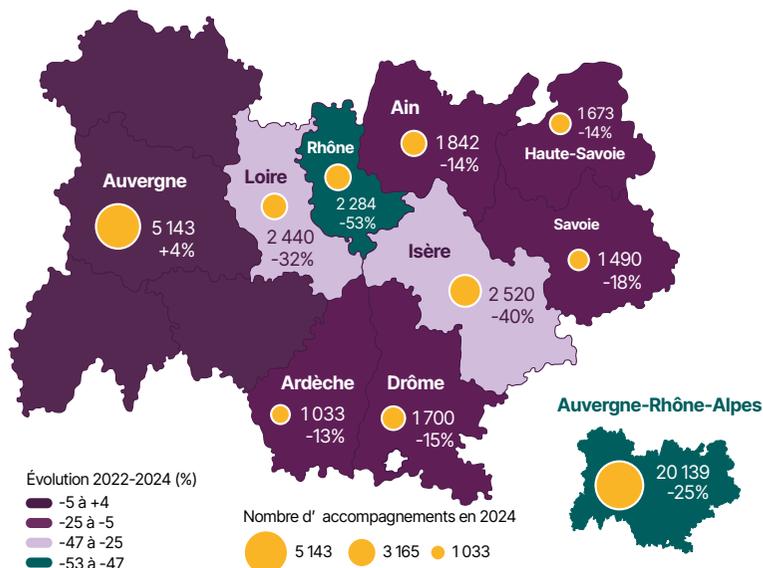
#5 B. Signalements et prises en charge : la CARSAT

Répartition des accompagnements par origine du signalement en 2024



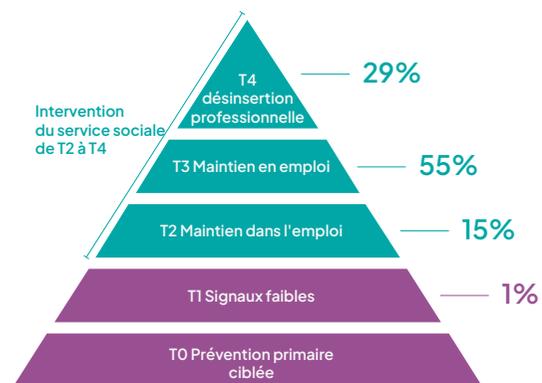
Source : CARSAT Rhône-Alpes – service social – 2024

Répartition des accompagnements en 2024 et évolution



Source : CARSAT Auvergne - CARSAT Rhône-Alpes – service social – 2024

Répartition des accompagnements par niveau de complexité de prise en charge en 2024



La situation des assurés, à leur entrée dans le **parcours d'accompagnement au service social**, relève d'un niveau de prévention tertiaire. Le niveau d'urgence, de gravité et de complexité de prise en charge est évalué par les assistant(e)s de service social. Une nouvelle nomenclature, issue de la Lettre Réseau 85/2023 « modèle de convergence » de l'Assurance Maladie, permet de **distinguer 5 niveaux de complexité de prise en charge** (de T0 à T5). L'accompagnement proposé par le service social s'adresse en priorité **aux assurés en risque de désinsertion à partir du niveau T2**.

- ➔ **20 139 salariés** ont été **accompagnés au titre de la PDP*** en 2024 par le service social des deux CARSAT, dont plus de 5 000 pour la CARSAT Auvergne.
- ➔ En Rhône-Alpes, **48%** des signalements ont été réalisés par le **service social de l'Assurance maladie**, **10%** par le **médecin du travail** et **42%** par le **réseau d'aide au maintien dans l'emploi** (MDPH/MDA et Cap Emploi) ou par le salarié lui-même.
- ➔ Pour 55% des accompagnements, un maintien en emploi après reconversion professionnelle pourrait s'envisager : 20% sur un autre poste

dans leur entreprise d'origine (niveau de complexité T3A) et 35% dans une autre entreprise (niveau de complexité T3B).

- ➔ Le **Rhône**, l'**Isère** et la **Loire** concentrent à eux seuls 36% des accompagnements régionaux et l'**Auvergne**, plus du quart. Les évolutions entre 2022 et 2024 sont très hétérogènes selon les départements : elles sont **orientées à la baisse en moyenne** (~25% en région) et peuvent atteindre des **reculs supérieurs à -40%** dans l'**Isère** ou le **Rhône**. En revanche, elles sont stables ou en **légère progression** en **Auvergne** (+4%).

* Prévention de la Désinsertion Professionnelle

#5 B. Signalements et prises en charge : les services de prévention et de santé au travail (SPST)



L'enquête annuelle de la Direction Générale du Travail (DGT) :

Renseignée par les directions des SPST, elle permet à l'administration d'avoir une meilleure connaissance, consolidée au niveau national, de l'activité et du fonctionnement des SPST. Elle sert également aux DREETS dans le cadre de la gestion des agréments des services et remplace désormais les rapports d'activité médicale et rapports d'activité financière. Elle constitue une obligation réglementaire qui s'impose à chaque SPST et qui sera vérifiée lors de la délivrance de l'agrément.

En Auvergne-Rhône-Alpes, tous les SPSTI (21) et 83% des SPSTA (51) ont répondu à l'enquête DGT 2024 (voir encadré). Ils suivaient près de 2 350 000 salariés (14% du total national enquêté) dont 94% dans les seuls SSTI (6% pour les SPSTA).

A noter que la région compte également 4 services de santé au travail en agriculture (SSTA) au sein des caisses locales de la Mutualité sociale agricole (caisses Ain-Rhône, Alpes du nord, Ardèche-Drôme-Loire et Auvergne). A titre d'ordre de grandeur, au niveau national, les SSTA suivent près d'un million de salariés soit à peine moins que les SPSTA (1,4 million).



Les services de prévention et de santé au travail (SPST) sont chargés de préserver la santé au travail des travailleurs et d'accompagner les employeurs, les travailleurs et leurs représentants en matière de prévention des risques professionnels.

Chaque employeur doit adhérer ou organiser un SPST afin de satisfaire à l'obligation de santé et sécurité prévue par le code du travail. Il peut faire le choix d'adhérer à un service de prévention et de santé au travail interentreprises (SSTI) ou de mettre en place un service prévention et de santé au travail autonome (SSTA) si l'effectif de son entreprise dépasse 500 salariés.

Signalements et prises en charge par les SPST en 2024



17 605

salariés ont bénéficié d'un accompagnement par le service social du SPST (14% du total national).



5 599

salariés ont bénéficié d'un accompagnement par un psychologue du travail du SPST (11% du total national).



22 223

salariés ont été orientés vers un partenaire externe en lien avec la PDP (6,7% du total national).



43 178

salariés ont fait l'objet d'une recommandation d'aménagement de poste (7,0% du total national).



66 483

visites de pré-reprises ont été effectuées par les SPST (7,6% du total national).



11 105

inaptitudes ont été prononcées après ces visites.



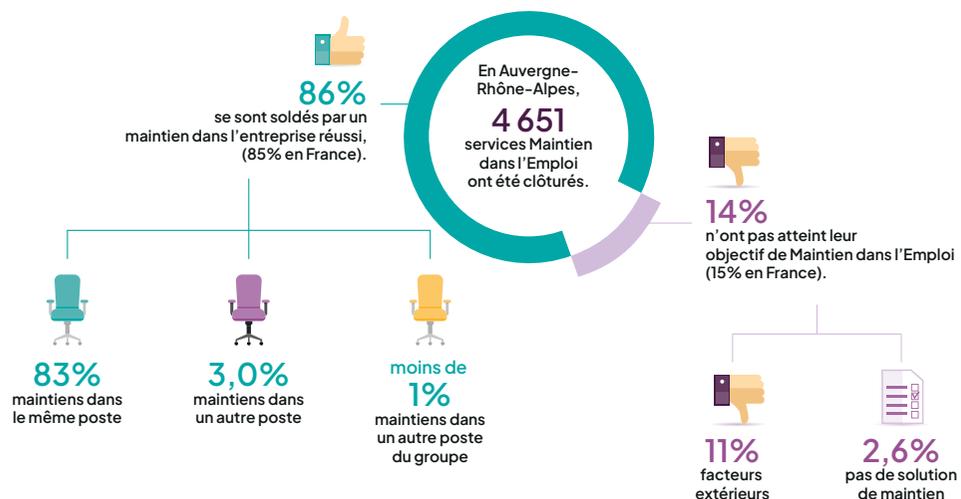
19 614

salariés ont été déclarés inaptes dont 40% avec une dispense de reclassement.

Source : Enquête DGT 2024

#5 C. Activités de maintien dans l'emploi : le réseau Cap Emploi

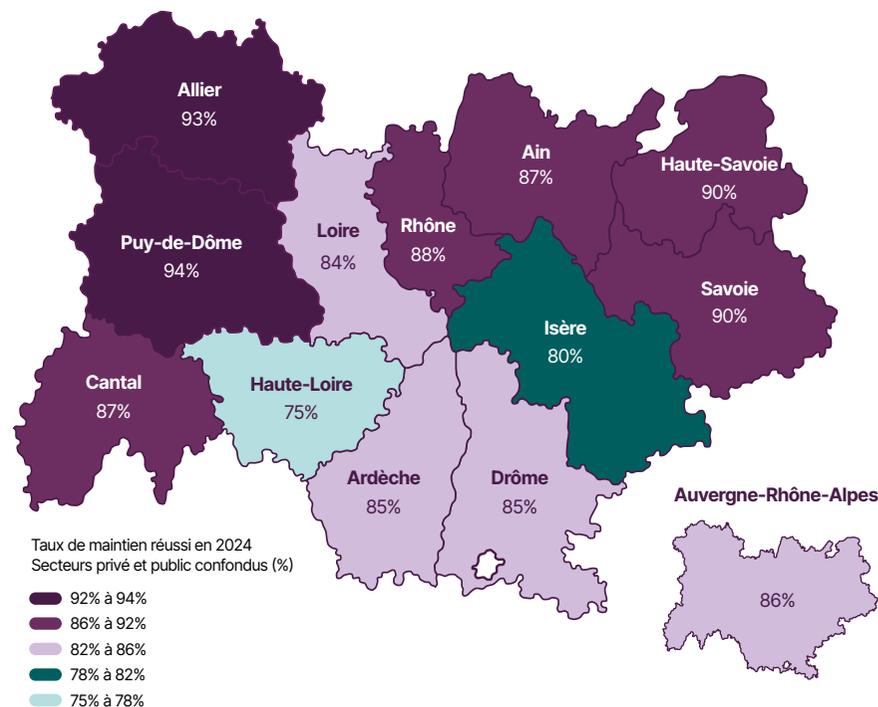
Zoom sur les personnes traitées par le service Maintien dans l'emploi des Cap emploi en 2024



- ➔ 5 027 services Maintien dans l'emploi ont été ouverts en 2024 et **4 651 ont été clôturés** sur cette même année, dont 94% pour le secteur privé. Les maintiens sur le **même poste de travail** représentent 97% des maintiens réussis dans le privé et 93% dans le public.
- ➔ 97% des maintiens réussis se sont faits sur le **même métier** (97% dans le privé, 93% dans le public) et 99% sur le **même niveau de qualification**.
- ➔ **3 mois après le maintien**, 84% des personnes étaient en poste ou en activité. Elles étaient 80% lors du **suivi à 6 mois** (données du secteur privé).

- ➔ Au total, le taux de **maintien réussi** en région est de **86%**, légèrement supérieur à la moyenne nationale (85%).
- ➔ 4 départements excèdent nettement cette valeur : les **Savoies** (90%), **l'Allier** (93%) et le **Puy-de-Dôme** (94%).
- ➔ A l'inverse, les difficultés d'atteinte de l'objectif de maintien semblent supérieures à la moyenne dans la **Loire** (84%), **l'Isère** (80%) et la **Haute-Loire** (75%).

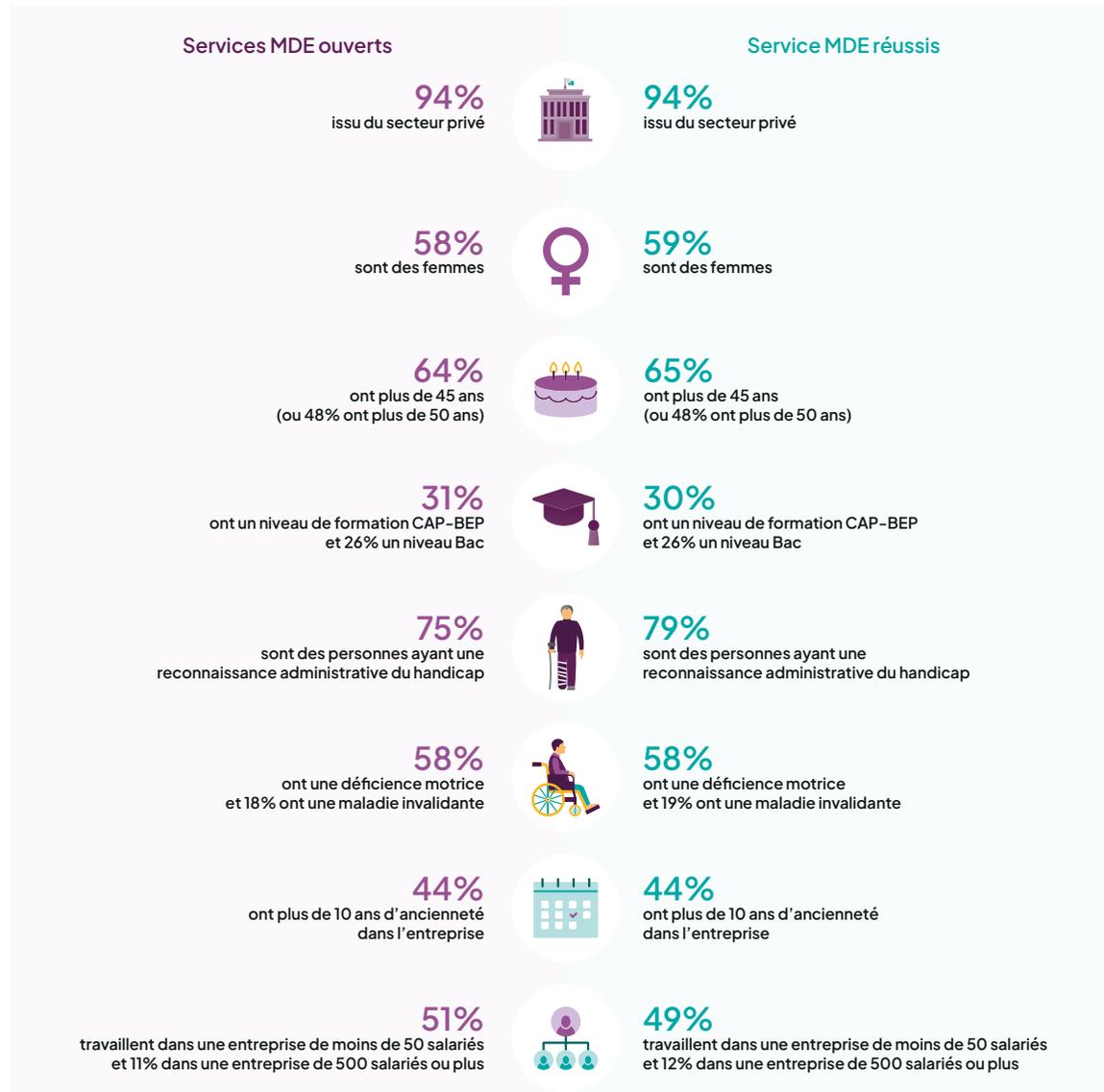
Taux de maintien réussi en 2024



Source : Source : AGEFIPH – Données CHEOPS 2024

#5 C. Activités de maintien dans l'emploi : le réseau Cap Emploi

Profil des personnes traitées et des personnes maintenues dans l'emploi par le service Maintien dans l'emploi en 2024

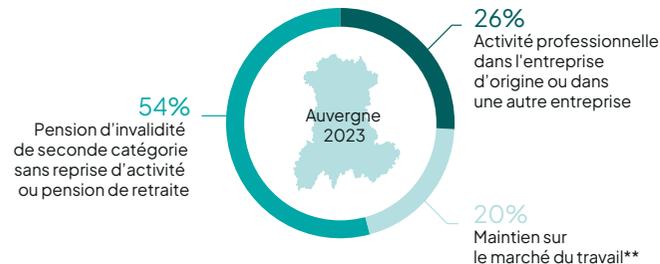


- Le profil des personnes maintenues dans l'emploi **diffère peu** de celui des personnes traitées par le service maintien dans l'emploi.
- Dans les deux situations, il s'agit de salariés du **secteur privé** et majoritairement de **femmes**. **Deux cas sur trois** concernent de **séniors** (45 ans et plus) et des personnes avec une **formation de niveau bac ou infra**.
- Le plus souvent, les actifs maintenus dans l'emploi possèdent une **reconnaissance administrative du handicap** et présentent une **déficience motrice**.
- Enfin, ils sont près de la **moitié** à travailler dans une **petite entreprise** (moins de 50 salariés) et plus de **2 sur 5** à compter **10 ans d'ancienneté ou plus**.
- Seules différences notables, le taux de maintien réussi semble augmenter avec la **taille de l'entreprise** et avec la possession, au moment de la prise en charge, d'une **reconnaissance du handicap**.
- Dans les maintiens réussis, le secteur public se distingue principalement du privé par le poids supérieur des entreprises de plus de 500 salariés (26%), des séniors (72%) et des femmes (77%). *A contrario*, la part des salariés de niveau bac et infra et celle des personnes présentant une déficience motrice sont inférieures.

Source : Source : AGEFIPH – Données CHEOPS 2024

#5 C. Activités de maintien dans l'emploi : la CARSAT

Situation des assurés en fin d'accompagnement* en 2023

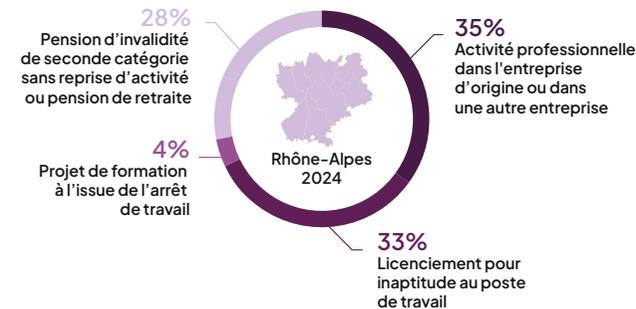


Source : CARSAT Auvergne – service social – 2023

* assurés ayant bénéficié d'au moins 3 entretiens

** maintien sur le marché du travail : licenciement pour inaptitude au poste de travail ou projet de formation à l'issue de l'arrêt de travail

Situation des assurés en fin d'accompagnement* en 2024



Source : CARSAT Rhône-Alpes – service social – 2024

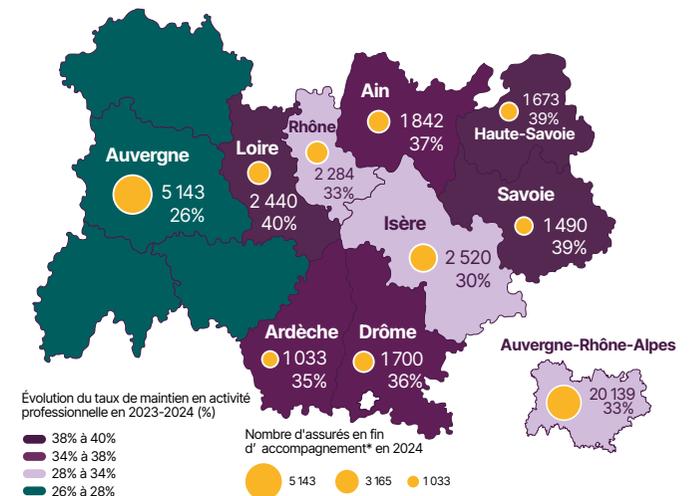


Le service social de la CARSAT propose un accompagnement individualisé et personnalisé aux **assurés fragilisés par leur état de santé** et dont la maladie a une incidence sur leur situation sociale (répercussions économiques, professionnelles, familiales...) ou dont l'état de santé compromet le retour à l'emploi. **Spécialisé en santé**, le service intervient en niveau d'expertise pour les situations complexes, prioritairement après sollicitations de partenaires. À ce titre, les chiffres qu'il enregistre sur le taux de maintien dans l'emploi ne sont **pas directement comparables à ceux des Cap emploi**, qui sont spécifiquement des **organismes de placement spécialisés (OPS)**.

- ➔ En Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de **maintien en emploi** des personnes accompagnées par le service social de la CARSAT est d'environ **33%**.
- ➔ 30% des assurés sont maintenus sur le **marché du travail** (inscription à France Travail ou formation) et 47% **en sortent**, soit via une pension d'invalidité sans reprise d'activité, soit via une pension de retraite.
- ➔ Le taux de maintien en emploi est plus faible que la moyenne régionale en **Auvergne** (26%) et en **Isère** (30%). Il approche ou atteint 40% dans les deux **Savoies** et dans la **Loire**.

- ➔ Un **bilan PDP** (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) est désormais réalisé auprès des assurés après la fin de leur accompagnement. Au bout de 6 mois, en Rhône-Alpes, le taux de maintien en emploi baisse de 4 points (31%) et celui de la prise en charge par France Travail de 12 points (25%), au profit de l'arrêt de toute activité (44%).

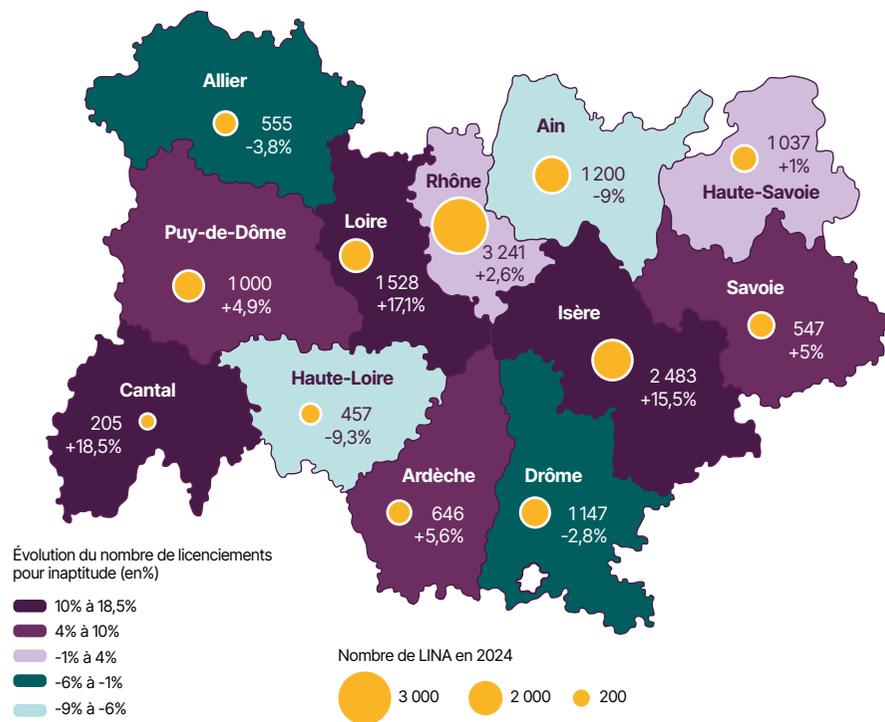
Taux de maintien en activité professionnelle en 2024



Source : CARSAT Auvergne - CARSAT Rhône-Alpes – service social – 2023-2024

#5 D. Licenciements pour inaptitude

Nombre de licenciements pour inaptitude en 2024 et évolution



Source : France Travail, licenciements pour inaptitude et tous motifs, années 2019 à 2024.

- ➔ **14 000 licenciements pour inaptitude** ont eu lieu en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024, en augmentation de 4,2% depuis 2019 (*versus* -1,7% tous motifs). Ils représentent **3,6% des licenciements tous motifs** en région.
- ➔ **Le Rhône, l'Isère et la Loire** rassemblent à eux trois **la moitié des licenciements pour inaptitude (LINA)**, comme pour les licenciements tous motifs.

Les évolutions divergent selon les départements : **en fort recul** dans la **Haute-Loire, l'Ain, l'Allier et la Drôme** (de l'ordre de -9% à -3%), en **forte croissance** dans le Cantal (sur de faibles effectifs) et dans **l'Isère et la Loire** (+15% et +17%). Le nombre de licenciements tous motifs, quant à lui, recule dans l'ensemble des départements de la région, exception faite du Puy-de-Dôme où il stagne.



En Auvergne-Rhône-Alpes,
14 046
licenciements pour
inaptitude en 2024.



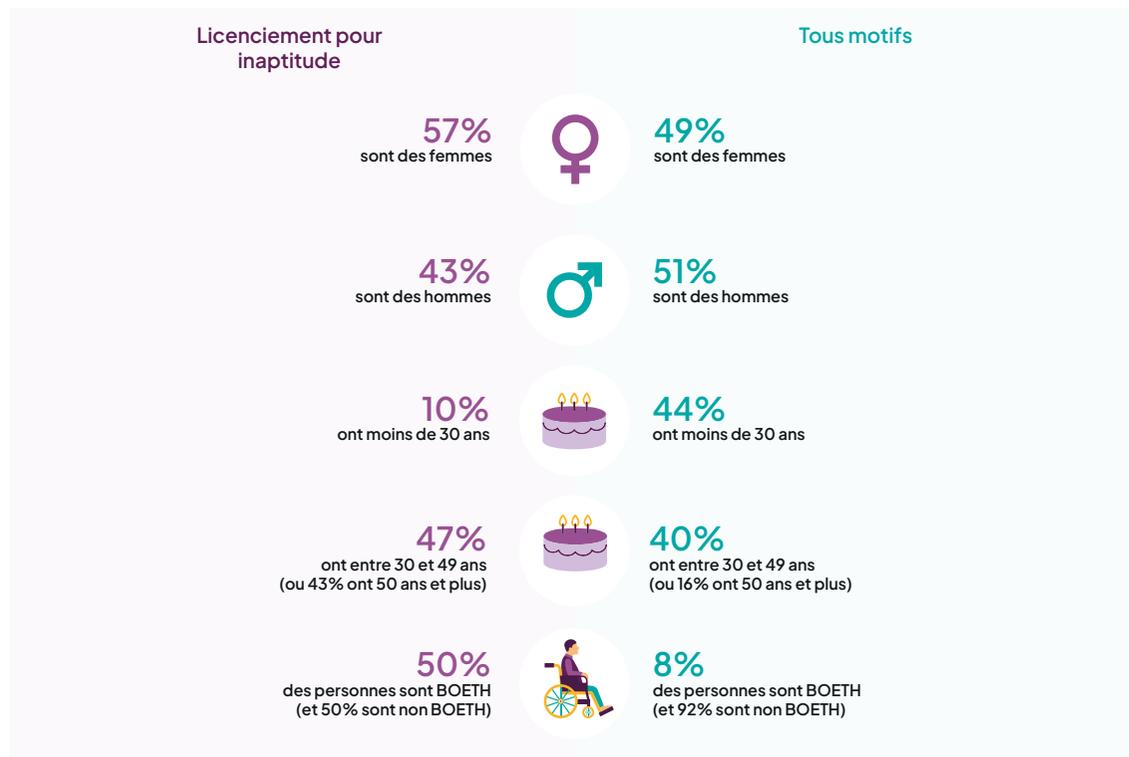
Évolution 2019 - 2024
+4,2 %



Le licenciement pour inaptitude (LINA) est un mode spécial de licenciement intervenant après un avis médical de la médecine du travail jugeant le salarié inapte à poursuivre son activité professionnelle. Cet avis peut être rendu après une maladie professionnelle, un accident du travail, ou à la suite de tout état physique ou mental, partiel ou total, rendant impossible la poursuite du contrat de travail par le salarié. En d'autres termes, cette rupture du contrat de travail intervient pour les salariés ne pouvant plus mener leurs missions à bien et dont le reclassement est impossible au sein de l'entreprise.

#5 D. Licenciements pour inaptitude

Profil des demandeurs d'emploi selon le motif d'inscription au chômage en 2024

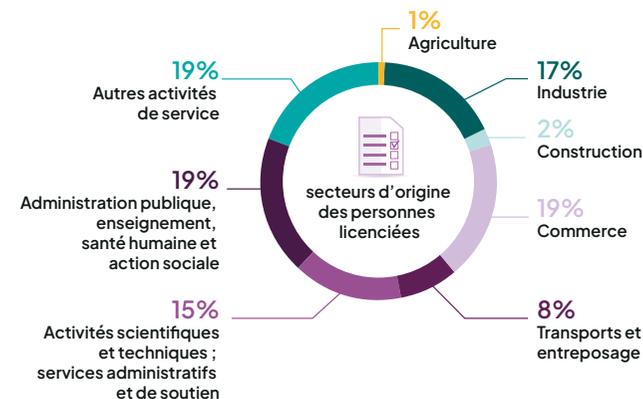


- ➔ **Les femmes** représentent **57% des licenciements pour inaptitude** (pas d'écart marquant au niveau des départements), mais seulement 49% dans les inscriptions au chômage tous motifs confondus.
- ➔ **43% des LINA** concernent **les 50 ans et plus** (contre 16% tous motifs). La proportion est même de 50% dans le Cantal sur cette tranche d'âge.
- ➔ **Les BOE** représentent **50% des licenciements pour**

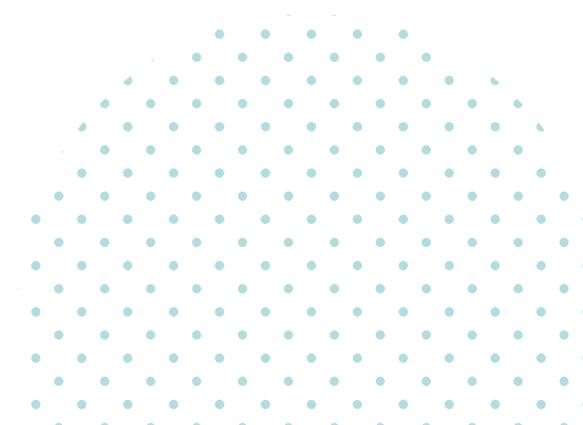
inaptitude. Cette part est plus importante en Savoie (58%), en Haute-Loire (63%) et dans le Cantal (72%). Seulement 8% des licenciements tous motifs concernent à un public BOE.

- ➔ En 2024, en région, **75% des personnes inscrites à France Travail suite à un licenciement pour inaptitude** occupaient auparavant un emploi dans le **tertiaire**, 19% dans le commerce, 17% dans le secteur de la Santé humaine et action sociale.

Secteur d'origine des personnes inscrites suite à un licenciement pour inaptitude en 2024

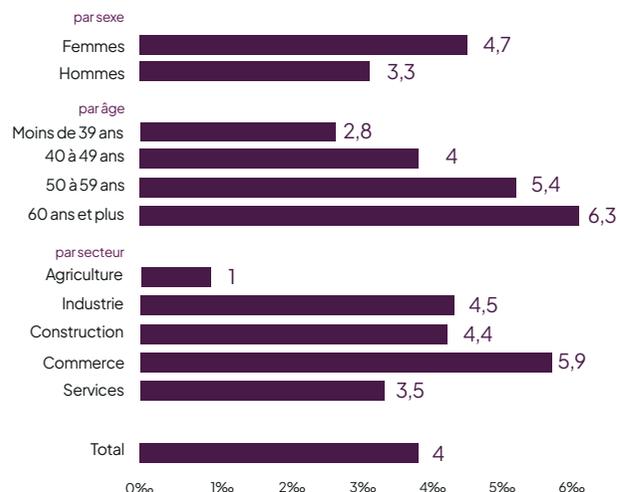


Source : France Travail, licenciements pour inaptitude et tous motifs, année 2024.



#5 D. Licenciements pour inaptitude

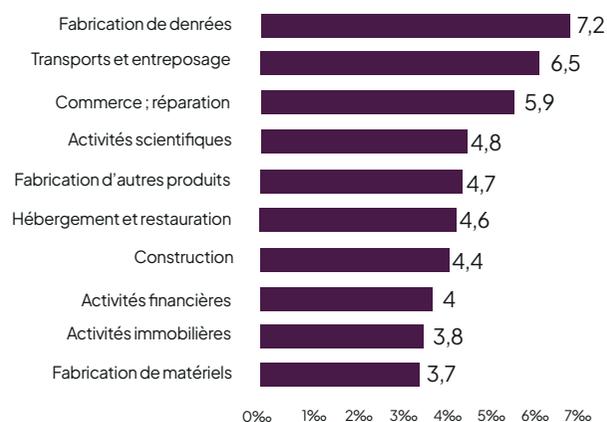
Taux d'inaptitude par sexe, âge et secteur d'activité en 2024



Source : France Travail licenciements pour inaptitude, année 2024 et Insee RP au lieu de résidence, année 2022

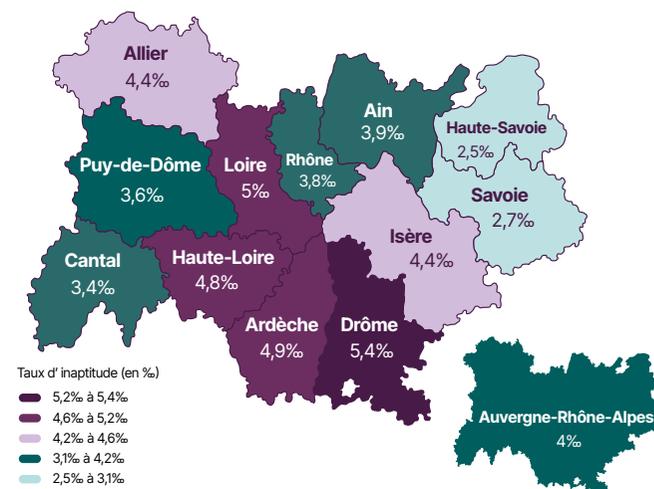
- ➔ En 2024, les personnes inscrites à France Travail suite à un licenciement pour inaptitude représentent 4 actifs ayant un emploi pour 1000 en début d'année.
- ➔ Le taux est de 4,7% pour les femmes, supérieur à celui des hommes (3,3%). Il croît avec l'âge : de 2,8% pour les moins de 39 ans à 6,3% pour les 60 ans et plus.
- ➔ Il est le plus élevé dans le secteur du Commerce et réparation automobiles (près de 2 points de plus) mais plus faible dans les services.

Taux d'inaptitude par secteur d'origine en 2024 (Top 10)



- ➔ Dans le détail, ce sont les secteurs de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac puis du transport et entreposage qui ont les taux d'inaptitude les plus élevés (respectivement 7,2 et 6,5%).
- ➔ Le taux d'inaptitude varie selon les départements : il est particulièrement faible en Savoie et en Haute-Savoie (resp. 2,7 et 2,5%) mais plus élevé que la moyenne régionale dans la Drôme (5,4%).

Taux d'inaptitude par département en 2024



Le taux d'inaptitude est le rapport entre le nombre d'inscriptions à France Travail suite à un licenciement pour inaptitude dans l'année rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi au 1^{er} janvier.

Glossaire

AAH : Allocation adulte handicapé

ACI : Ateliers et chantiers d'insertion

AAEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

AI : Associations intermédiaires

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

BEP : Brevet d'études professionnelles

BOE : bénéficiaire de l'obligation d'emploi

CAMSP : Centres Action Médico-Sociale Précoce

CAP : certificat d'aptitude professionnelle

CARIF-OREF : Centre animation ressources d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation

CARSAT : caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CHEOPS : Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de placement spécialisés

CMPP : Centres Médico-Psycho-Pédagogique

CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles

CTN : comités techniques nationaux

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

DE : Demandeur d'Emploi

DEPP : direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DGESCO : direction générale de l'enseignement scolaire

DGESIP : direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DGT : Direction générale du travail

DSN : déclaration sociale nominative

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

EA : entreprises adaptées

EACR : enquête annuelle auprès des caisses de retraite

EESPIG : établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

EI : Entreprise d'insertion

EPLÉ : établissement public local d'enseignement

EREA : établissements régionaux d'enseignement adapté

ESAT : Établissement et service d'accompagnement par le travail

ETTI : entreprise de travail temporaire d'insertion

ETP : équivalent temps plein

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

FPH : Fonction publique hospitalière

IEM : Instituts d'éducation motrice

IME : Instituts médico-éducatifs

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IP : incapacité permanente

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

LINA : licenciement pour inaptitude

LEGT : Lycée d'enseignement général et technologique

LP : Lycée professionnel

MDE : Maintien dans l'emploi

MESR : Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche

OETH : obligation d'emploi des travailleurs handicapés

OPS : organismes de placement spécialisés

PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

PRITH : Plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés

RP : Recensement de la population

RQTH : Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé

SESE : Service Etudes Statistiques Evaluation

SESSAD : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile

SIAE : structures de l'insertion par l'activité économique

SISMMO : Système d'information statistique des mouvements de main-d'œuvre

SISP : Système d'Information Statistiques et Pilotage

SNTRP : Système National pour la Tarification des Risques Professionnels

SPST : service de prévention et de santé au travail

SPSTA : service de prévention et de santé au travail autonome

SPSTI : service prévention et de santé au travail interentreprises

STS : sections de technicien supérieur

STMT : Statistiques Mensuelles du Marché du Travail

TED : Taux d'emploi direct

TH : Travailleur handicapé

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Cet outil a été financé par la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agefiph et réalisé par Via Compétences.



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Le site des professionnels de l'orientation, formation, emploi

www.datascope.via-compétences.fr



Abonnez-vous à la newsletter

www.linkedin.com/company/prith-ara

prith-ara.fr